

Séance de l'après-midi du 25 mars 2021

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. JOSEPH ZAYED, président**  
**M. PIERRE RENAUD, le commissaire**  
**Mme JULIE FORGET, la commissaire**

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE  
SUR L'ÉTAT DES LIEUX ET LA GESTION DES RÉSIDUS ULTIMES**

---

**PREMIÈRE PARTIE**

---

**VOLUME 4**

---

Séance tenue 25 mars 2021 à 13 h 30  
Visioconférence

## TABLE DES MATIÈRES

### SÉANCE L'APRÈS-MIDI DU 25 MARS 2021

MOT DU PRÉSIDENT ..... 1

### PÉRIODE DE QUESTIONS :

Mme LUCIE MASSÉ ..... 9

M. KAREL MÉNARD ..... 35

PAUSE

REPRISE

M. KAREL MÉNARD ..... 37

LA COMMISSION ..... 43

M. NORMAND BEAUDET ..... 69

M. NICOLAS CHEVALIER ..... 79

LA COMMISSION ..... 94

MOT DE LA FIN ..... 103

### SÉANCE AJOURNÉE AU 25 MARS, 19 h

---

**SÉANCE DU 25 MARS 2021**  
**SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI**  
**MOT DU PRÉSIDENT**

5 **LE PRÉSIDENT :**

Alors bon après-midi, mesdames et messieurs.

10 Bienvenue à cette quatrième séance de l'audience publique qui porte sur l'État des lieux et la gestion des résidus ultimes.

15 Pour les personnes, ceux et celles qui désirent poser des questions, le registre d'inscription est déjà disponible sur le site Web. Vous pouvez également téléphoner au 1 800 463-4732, poste 6. Vous pouvez d'ailleurs le faire dès maintenant et la commission prendra les 10 premières inscriptions, après quoi, le registre sera fermé. Les gens seront appelés dans l'ordre de leur inscription.

20 Je vous rappelle qu'hier, nous avons indiqué que la commission avait l'intention de profiter de cet après-midi pour aborder la question relative à l'économie du déchet, entre guillemets, pour bien comprendre pourquoi la solution économique de l'enfouissement demeure attrayante.

25 Maintenant, avant de laisser la parole aux participants, je désire vérifier si les personnes-ressources ont déposé de nouveaux documents depuis la dernière séance, ou s'ils ont des compléments d'information ou des réponses à des questions. Je commence par vous, monsieur Trudel, et je ferme mon micro.

**M. CLAUDE TRUDEL :**

30 Bonjour, Monsieur le président. Oui, le Ministère a fourni de l'information sur trois des questions qui nous avaient été posées, notamment sur les études de cycle de vie, fournir des explications supplémentaires sur les scénarios qu'on a élaborés notamment pour tenir compte des... savoir de quelle façon on avait pris en compte les matériaux de recouvrement. Et aussi, on a fourni des moyennes et des écarts au niveau de la redistribution de la redevance. Ça complète ce qu'on a pu fournir jusqu'à maintenant.

35 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur Trudel. — Madame Sophie Langlois-Blouin.

40 **Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :**

Oui, merci, Monsieur le président. Donc je faisais le tour parce que, oui, on a transmis plusieurs éléments à la secrétaire de la commission, notamment ce qui concerne la valeur des matières, donc l'indice des prix; les schémas de l'économie linéaire et circulaire; ce qui concernait ce qu'on a discuté plus hier soir, les plans de gestion des matières résiduelles, à la fois le document de l'information sur le droit de regard, mais aussi comment les organismes municipaux peuvent prendre en compte les objectifs provinciaux du plan d'action dans leur plan de gestion.

45  
Également, l'information sur les cas à succès municipaux et en entreprise pour la gestion des matières organiques. Et ce matin, là, concernant les retombées des symbioses industrielles dont j'ai fait part hier verbalement, avec deux études aussi qui démontrent toutes les retombées économiques, sociales et environnementales cette stratégie d'économie circulaire.

50 **LE PRÉSIDENT :**

55 Merci, madame. — Madame Marion Schnebelen, du ministère de la Santé.

**Mme MARION SCHNEBELEN :**

Oui, bonjour, Monsieur le président; bonjour aux commissaires. Nous avons transmis, pas plus tard qu'il y a une dizaine de minutes, la réponse du ministère de la Santé concernant l'incinérateur de Québec. Donc ça, ça a été envoyé. Et on s'est permis quand même de faire une demande que lorsqu'il y a, que vous citez, Monsieur le président, ou les autres commissaires, des extraits de documents, si c'était possible de nous indiquer très clairement la provenance de ces citations afin qu'on puisse comprendre le contexte puis fournir une réponse éclairée.

60  
65 Par exemple, hier, vous nous avez cité une phrase à propos du biogaz puis cette phrase-là, finalement, elle n'était pas du tout tirée de notre rapport synthèse déposé au BAPE, mais elle était, en fait, tirée d'un rapport de la Direction régionale de santé publique de Chaudière-Appalaches. Ça

70 fait qu'on a eu un peu de difficultés à répondre. Ça fait que si c'était possible peut-être de nous faire la distinction quand vous avez des questions spécifiques liées à des citations, ça nous aiderait beaucoup et ça peut-être éviterait la confusion pour nous de fournir une réponse qui est peut-être moins claire ou incomplète. Merci beaucoup.

75 **LE PRÉSIDENT :**

Merci à vous, je m'en ferai un devoir, madame Schnebelen.

**Mme MARION SCHNEBELEN :**

80 Merci, Monsieur le président.

**LE PRÉSIDENT :**

85 Je vous en prie. — Monsieur David Hébert, du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

**M. DAVID HÉBERT :**

90 Oui. On vous a fait parvenir ce matin, juste sur l'heure du midi, nos réponses, on avait trois questions, là, qui nous avaient été adressées. Il y en avait une au niveau des analyses de cycle de vie, une autre sur les objectifs du *Règlement concernant la quantité de gaz naturel renouvelable devant être livrée par un distributeur*, puis quelles sont les études qui ont permis d'établir le niveau des obligations. On vous a fourni l'analyse d'impact réglementaire.

95 Puis la dernière question, vous demandiez quand l'étude qui trace un inventaire de la (inaudible) disponible pourra être rendue disponible, là, on vous a fourni une réponse aussi.

**LE PRÉSIDENT :**

100 Merci, monsieur. — Monsieur David Noreau, du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

**M. DAVID NOREAU :**

105           Oui, bonjour. Nous avons effectivement, là, deux compléments d'information, qui seront  
transmis à la commission, là, subséquemment. Cela dit, je peux vous en discuter séance tenante. Il  
a été question, hier, d'informations financières transmises au ministère à propos des dépenses liées  
à la collecte et à l'élimination des matières résiduelles. Je peux confirmer qu'effectivement, le  
110           Ministère reçoit et exige des municipalités, là, qu'il y ait transmission d'informations financières, donc  
des dépenses budgétaires qui sont assignées à ses activités, là. Je pourrais vous le détailler dans  
la réponse écrite, effectivement, là, pour ce qui est de collecte et transport et élimination, ce qui  
comprend notamment toute redevance en lien avec cette élimination.

115           Dans un second temps, on a également... il a été question, là, de gestion contractuelle puis  
de transparence liée aux contrats municipaux, notamment en matière d'élimination des déchets.  
Effectivement, la *Loi sur les cités et villes* et le code municipal requièrent que les municipalités  
publient et tiennent à jour, là, une liste des contrats qu'elles concluent et qui comportent des  
dépenses d'au moins 25 000 \$ -- donc on peut comprendre que c'est la plupart des contrats en  
120           matière de collecte et d'élimination -- et que ceux-ci sont aussi publiés, là, sur le système électronique  
d'appels d'offres du gouvernement.

**LE PRÉSIDENT :**

125           Alors merci, monsieur Noreau. — Monsieur Michel Allaire, de la Communauté  
métropolitaine de Montréal.

**M. MICHEL ALLAIRE :**

130           Oui. Alors bonjour, Monsieur le président; bonjour à tous et à toutes. Chose promise, chose  
due, nous avons transmis plus tôt aujourd'hui une liste de documents, non seulement la liste, mais  
les documents aussi.

135           Alors on a, pour commencer, là, j'y vais rapidement, une étude sur le traitement de  
valorisation des ordures ménagères faite par Polytechnique. On a un bilan des projets de  
biométhanisation et de compostage sur le territoire de la communauté. On a l'élimination des résidus  
sur le territoire du PMGMR, d'où on a tiré les... dans la présentation, les chiffres prospectifs pour

140 2031. On a les plans métropolitains de gestion, les modifications qui ont été apportées en juin dernier. On a une étude des scénarios de collecte qui a été produite par la Ville de Laval. On a une étude du même genre pour les cinq secteurs, soit Laval, Longueuil, Montréal, Couronne Nord et Couronne Sud.

145 Ensuite, on a une étude faite par Solinov qui compare les technologies et des scénarios de gestion de matières résiduelles. On a une autre étude par Solinov sur la planification de volets d'infrastructures de matières organiques. C'est-à-dire les composts et digestats qui allaient probablement être produits dans la région pour voir s'il y avait... pour leur transport en milieu agricole, leur utilisation agricole, entre autres.

150 Le plan de la Couronne Nord, j'ai mentionné. L'étude des facteurs d'acceptabilité sociale lorsqu'il est question d'implanter des installations de traitement de matières résiduelles ainsi que le plan directeur de la Ville... de l'agglomération de Montréal qui nous avait été déposé ultérieurement.

Donc je crois que ça fait le tour et que vous avez bien fait de ne pas programmer de séances demain.

155 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur Allaire. — Je demanderais aussi à mon collègue, Pierre Renaud, de vous faire une demande par rapport à certains documents.

160 **M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :**

165 Alors je vais poser... je vais faire ma demande à monsieur Trudel, là, suite à la discussion que j'ai eue hier avec monsieur Rickli, là, sur la biométhanisation. Est-ce que c'est possible de déposer la liste des projets qui sont liés au tableau 8.2 de votre document, là? Dans ce tableau-là, on a juste les tonnages. Est-ce qu'on peut avoir la liste des projets avec les tonnages pour chacun des projets, et dans le cas des projets de biométhanisation, les volumes de GNR qui sont prévus, qui seraient produits, là, dans ces projets-là? Le faire pour les projets de biométhanisation et de compostage. Est-ce que c'est possible, monsieur Trudel?

170 **M. CLAUDE TRUDEL :**

Ma collègue Annie Choquette est avec... Excusez-moi, c'est moi... j'ai encore des problèmes d'écho.

175 **M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :**

Je n'ai pas pris l'habitude. Le président, lui, ça fait plusieurs fois que ça lui arrive.

180 **M. CLAUDE TRUDEL :**

Excusez-moi, mais c'est parce que ça me donne vraiment de la difficulté à vous répondre parce que je n'arrête pas de m'entendre. Comme je vous ai dit hier, je n'aime pas m'entendre, fait que ça me mêle dans ma réponse que je vous donne.

185 Ma collègue Annie Choquette est présente avec nous, elle va pouvoir vous donner une partie de l'information puis elle va pouvoir vous dire aussi si la liste est disponible. Je lui cède la parole.

190 **Mme ANNIE CHOQUETTE :**

Bonjour, monsieur Renaud. Oui, effectivement, on va pouvoir vous fournir les informations concernant les projets approuvés, donc c'est au programme, hein, au programme de traitement de la matière organique par biométhanisation et compostage. Ça fait que ça, c'est tous les projets qui sont supportés par notre programme. On a une liste des projets approuvés. Est-ce qu'il est possible de vous transmettre des informations sur les projets qui sont en processus, mais que ça demeure confidentiel? Vous excuserez mon manque d'expérience, je ne sais pas...

195 **M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :**

200 Oui, vous pouvez la transmettre en mentionnant que c'est de l'information confidentielle, là.



**Mme ANNIE CHOQUETTE :**

Que ceux-ci sont... Parfait.

205

**M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :**

On pourra, nous autres, voir avec ça, là, comment est-ce que... qu'est-ce qu'on va faire avec l'information.

210

**Mme ANNIE CHOQUETTE :**

Parfait.

215

**M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :**

Mais cette information-là, la mentionner que c'est confidentiel. J'aimerais ça, madame Choquette, que dans ces tableaux-là, on puisse concilier les chiffres avec le tableau 8.2.

220

**Mme ANNIE CHOQUETTE :**

Oui, absolument. Merci.

225

**M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :**

J'ai une autre petite question, c'est par rapport encore à biométhanisation, compostage, monsieur Trudel. Les projets de biométhanisation, compostage, est-ce qu'ils sont assujettis à la procédure d'évaluation environnementale à l'article 31?

230

**M. CLAUDE TRUDEL :**

Non.

**M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :**

235

Ça fait qu'un LET, lui, est assujéti, mais pas les projets de biométhanisation, compostage?

**M. CLAUDE TRUDEL :**

240

Oui.

**M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :**

245

Peu importe la grosseur du projet, là, on s'entend?

**M. CLAUDE TRUDEL :**

Oui.

250

**M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :**

255

Et une autre petite question, mais cette fois à monsieur Hébert, du MERN, est-ce que c'est possible aussi d'avoir la liste des projets qui ont été subventionnés ou qui ont été approuvés pour subvention, là, dans votre programme? Et dans votre cas, j'aimerais ça que vous me disiez -- parce que c'est tous des projets de production de GNR -- mais j'aimerais ça que vous disiez c'est quoi la matière qui est... si c'est résidus municipaux, si c'est des boues, si c'est des résidus agricoles ou autre chose, là, que vous puissiez me... que je puisse comprendre, là. Parce que je comprenais, hier, que le programme du ministère d'énergie et ressources n'est pas... ne vise pas les mêmes matières, là, alors... Et les volumes de GNR qui seraient produits dans ces projets-là.

260

**M. DAVID HÉBERT :**

Parfait, il n'y a aucun problème, Monsieur le commissaire.

265

**LE PRÉSIDENT :**

Permettez-moi d'ajouter à cette liste-là des dossiers qui sont actuellement sous étude.

**Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :**

270 J'aimerais juste apporter une précision sur le processus pour les documents confidentiels pour madame Choquette. Il s'agit juste de... En fait, il faut l'envoyer papier en enveloppe cachetée avec mention « Confidentiel », à l'adresse du bureau BAPE. Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

275 Très bien. Ça va, monsieur Renaud, c'est bien? — Alors, j'appelle sans plus tarder madame Lucie Massé.

---

280 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

**Mme LUCIE MASSÉ :**

285 Oui, bonjour, Monsieur le président. Est-ce que vous m'entendez bien?

**LE PRÉSIDENT :**

290 Très bien, madame.

**Mme LUCIE MASSÉ :**

295 Alors, merci à votre commission de prendre le temps d'écouter les citoyens avec beaucoup de bienveillance, je vous suis depuis le début. Alors les citoyens sont préoccupés par la propreté de l'eau. Je vis à Oka, et nous, on a été sauvés de l'exploitation d'une mine qui menaçait l'assèchement de la nappe phréatique des territoires agricoles et ce fut grâce à un BAPE.

300 À Sainte-Sophie, il y a eu un BAPE en 2020 sur l'agrandissement du lieu enfouissement. Dans leur mémoire, le CRE des Laurentides, l'organisme Bassin versant L'Assomption, la Coalition alerte à l'enfouissement Rivière-du-Nord et Action Environnement Basses-Laurentides, nous nous sommes inquiétés de la protection des sources d'eau potable des communautés.

305 Alors lors des audiences, nous avons appris que les membranes des cellules  
d'enfouissement sont garanties 20 ans par le fabricant. C'est une information qu'a fournie le  
promoteur. Le ministre de l'Environnement... le ministère de l'Environnement a approuvé cette  
affirmation du fabricant sans pour autant nous apporter de preuve validante. Et je crois que c'était  
monsieur Trudel qui était là, du Ministère, qui avait dit que les membranes étaient bonnes pour  
quelques centaines d'années et n'avait pas non plus apporter de preuve à cet effet.

310 Alors votre commission enquêtera-t-elle sur cet enjeu majeur de risque de contamination  
des sources d'eau potable de nos communautés et, s'il vous plaît, pourrions-nous déposer à votre  
commission ces mémoires dont je vous ai parlé en tant que documents d'information? Je vous  
remercie, c'était ma question.

315 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Merci, madame. Écoutez, pour les mémoires, si vous en êtes l'auteur, bien sûr vous  
pouvez les déposer comme documents de référence à la commission. Maintenant, avant  
d'entreprendre mes propres questions sur les eaux de lixiviation, je vais quand même permettre à  
monsieur Trudel de nous donner l'heure juste par rapport à la durabilité de la géomembrane. —  
320 Monsieur Trudel.

**M. CLAUDE TRUDEL :**

325 Oui, Monsieur le président. Il faut comprendre deux choses : une garantie d'un fabricant  
versus une durée de vie, si je peux m'exprimer ainsi. Je peux peut-être faire une analogie qui n'est  
peut-être... vous me direz qui n'est peut-être pas parfaite, mais je vais compléter ma réponse par la  
suite, parce qu'on a fourni des informations. Votre véhicule automobile est garanti peut-être trois,  
cinq ans, quatre ans, mais moi, j'ai un véhicule depuis 10 ans puis il fonctionne encore très bien, ça  
fait que c'est un peu ça, comme ça.

330 Il y a un certain risque qui est assumé par le fabricant, et cætera, mais ça ne veut pas dire  
que le produit n'est pas durable plus longtemps. C'est de même pour un paquet de biens. C'est la  
même chose pour l'installation des géomembranes.

335 Mais dans le cadre de l'élaboration du règlement... Premièrement, j'aimerais juste préciser  
qu'au niveau du règlement, on a une norme de localisation qui est prévue à l'article 13 du *Règlement  
sur l'enfouissement et l'incinération* pour la distance par rapport aux prises d'eau qui servent à  
l'alimentation en eau d'une communauté, que ce soit une prise d'eau souterraine ou une prise d'eau  
340 surface. Et relativement aux géomembranes, j'avais fourni, dans le cadre du projet qui a été présenté,  
une référence qui montrait que les géomembranes ont une durée de vie qu'on pourrait estimer de  
l'ordre de centaines d'années -- centaines avec un « s », donc plusieurs centaines d'années. Je  
pourrais retrouver la référence que j'ai fournie et la fournir à la commission, ça me fera plaisir.

**LE PRÉSIDENT :**

345 Oui, ça serait apprécié. Maintenant, par rapport à des distances pour des eaux souterraines,  
pour les personnes qui s'approvisionnent à partir de puits privés, qu'est-ce qui en est, monsieur  
Trudel?

350 **M. CLAUDE TRUDEL :**

Il n'y a pas de normes de localisation précise par rapport à ça, mais il faut tenir compte de  
tout le concept d'aménagement des lieux. Les lieux enfouissement techniques doivent être étanches,  
donc doivent être situés dans un milieu naturellement étanche ou on doit procéder à un système  
355 d'imperméabilisation où les milieux naturels n'offrent pas cette condition-là.

Il faut comprendre aussi pour l'aménagement des lieux, quand on a élaboré le règlement,  
on aurait bien aimé être capable de localiser tous nos lieux d'enfouissement dans des milieux  
naturellement étanches, mais ça n'existe pas au Québec et on a des besoins enfouissement à la  
360 grandeur de la province. Donc il y a certains environnements géologiques qui n'offrent pas les  
mêmes conditions d'étanchéité naturelles que d'autres, donc on a prévu aussi l'aménagement de  
systèmes d'imperméabilisation supplémentaires qui peuvent être mis en place.

365 Associé à tout ça, on a un captage des eaux de lixiviation obligatoire, avec le traitement  
avant rejet à l'environnement. En plus de tout ça, aussi, on a un suivi. Je vous ai mentionné tantôt,  
dans ma présentation, qu'on a un suivi qui est requis de la part des exploitants pendant la durée de  
vie du lieu et ainsi qu'après la fermeture, à proximité. Ça, c'est... On demande, dans le cadre de  
l'élaboration, une étude hydrogéologique, pour justement bien identifier le secteur, bien localiser les

370 différentes unités hydrostratigraphiques, les unités où est-ce qu'on peut être susceptible de  
s'approvisionner en eau, autrement dit. Et on fait faire un suivi de la qualité des eaux à proximité des  
installations.

375 Donc il faut que ça soit situé à l'intérieur des limites de propriété de l'exploitant, donc pour  
s'assurer qu'il n'y a pas de contamination qui puisse se diriger vers l'extérieur de l'installation  
d'élimination. S'il y a plusieurs horizons en profondeur qu'on doit vérifier la qualité des eaux, on va  
le faire. Le suivi est adapté en fonction des conditions hydrogéologiques propres à chacune des  
situations. Les normes sont prévues à l'article 57 du *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération  
de matières résiduelles* au niveau du suivi de la qualité des eaux souterraines à faire.

380 **LE PRÉSIDENT :**

À votre connaissance, est-ce qu'il y a eu des situations où, justement, il y a eu contamination  
qui a été découverte par les suivis qui ont été faits par le ministère de l'Environnement ou par  
l'entrepreneur lui-même?

385

**M. CLAUDE TRUDEL :**

390 Je dirais oui pour d'anciens lieux enfouissement sanitaires parce que c'était des lieux qui  
n'étaient pas tous étanches, qui n'étaient pas assujettis aux mêmes obligations. À partir du moment  
où on a les aménagements requis qui ont été mis en place en fonction du règlement, à ma  
connaissance, il n'y a pas eu de problématiques particulières ou majeures au niveau de  
contamination.

395 Il y a peut-être, à un certain moment donné, un paramètre qui devient comme une anomalie,  
mais souvent, comme j'expliquais aussi, dans le cadre des suivis, s'il y a un paramètre qui ressort  
qui donne un résultat supérieur à la valeur qu'on doit... limite appropriée, bien on peut... il y a une  
intervention qui doit être faite de la part de l'exploitant, soit pour trouver le problème, et cætera...  
Souvent, quand on refait un autre suivi, la situation s'est corrigée, et cætera. Des fois, ça peut être  
des erreurs d'analyse aussi qui peuvent être détectées. Mais de problématiques de contamination  
400 associées à nos lieux d'enfouissement techniques étanches, non.

**LE PRÉSIDENT :**

405 Madame Schnebelen, est-ce que vous avez eu, au ministère de la Santé, des appels ou  
des alertes pour vous indiquer qu'il y a eu des contaminations d'eau souterraine qui servaient  
d'approvisionnement pour des riverains à certains lieux enfouissement, et à la suite desquels vous  
avez entrepris une étude de caractérisation et, éventuellement, d'évaluation de l'exposition des  
résidents riverains?

410 **Mme MARION SCHNEBELEN :**

Monsieur le président, si je peux déjà me permettre, au ministère de la Santé, nous ne  
recevons pas d'appel, ce sont les directions régionales de santé publique qui peuvent recevoir des  
appels, qui sont alors considérés comme des signalements et qui sont traités comme tels de par la  
415 loi de santé publique.

Si on fait référence peut-être à Sainte-Sophie, dont il était question dans la question de  
madame, nous avons avec nous docteur Savard qui est justement médecin conseil à Direction de  
santé publique régionale des Laurentides qui pourrait répondre à cette question.

420

Sinon, en Montérégie, on sait qu'il y a des cas, mais pour des carrières et des sablières,  
pas pour des LET, des sablières qui sont remblayées illégalement notamment. Ça fait qu'on pourrait  
peut-être se tourner vers docteur Savard qui pourrait peut-être répondre pour la région des  
Laurentides.

425

**LE PRÉSIDENT :**

Merci. — Docteur Savard? Docteur Savard, mettez votre micro... allumez votre micro, et  
peut-être votre caméra également.

430

(DOCTEUR SAVARD N'EST PAS PRÉSENT)

Qu'est-ce que vous suggérez, madame Schnebelen?

435 **Mme MARION SCHNEBELEN :**

Bien, je suggère peut-être qu'on essaie, nous, de rejoindre par mon équipe, là, monsieur Savard pour voir s'il est capable de répondre à la question peut-être un peu plus tard cet après-midi, et sinon on prendra la question en délibéré puis on répondra très rapidement.

440 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

445 **Mme MARION SCHNEBELEN :**

Merci, Monsieur le président.

450 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, madame. — Monsieur Trudel, lorsque vous faites l'analyse des eaux de lixiviation, là, j'imagine que vous avez... c'est assez standard, vous avez un certain nombre de composés pour lesquels il faut en faire l'analyse, c'est bien ça?

455 **M. CLAUDE TRUDEL :**

Oui.

460 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Certaines études européennes remettent en question les composés qui sont classiquement analysés par les eaux de lixiviation sous prétexte que, désormais, il y a... la variété des produits qui sont enfouis éventuellement dans les lieux d'enfouissement revêtent d'autres problématiques comme, par exemple, les retardateurs de flamme. Et je me demande si votre ministère -- ça, c'est juste un exemple -- je me demande si votre ministère est aux aguets, et s'il inclut ces... que ça soit les retardateurs de flamme ou même certains pesticides d'ailleurs, qui ont été retrouvés dans des lieux d'enfouissement en Europe, si vous avez apporté des changements à la caractérisation des eaux de lixiviation en tenant compte de ces nouvelles particularités?



**M. CLAUDE TRUDEL :**

470

Je vais déployer ma réponse en plusieurs volets. Premièrement, oui, quand je vous ai répondu succinctement oui, c'est parce qu'au niveau du règlement, il y a des normes de rejets spécifiques par rapport à des paramètres les plus usuels qu'on retrouve dans nos eaux de lixiviation.

475

Et dans le cadre de l'autorisation des projets aussi, l'approche qu'on a au ministère, c'est de... en fonction d'évaluer l'impact sur le cours d'eau récepteur quand on rejette les eaux traitées, on y va selon une approche qu'on appelle de détermination des objectifs environnementaux de rejet, donc qui comprend beaucoup plus de paramètres.

480

Par le passé, les exploitants étaient assujettis à un suivi particulier supplémentaire en plus des normes prévues au règlement pour vérifier voir s'il n'y avait pas de ces contaminants-là présents. La liste était assez exhaustive, avait été basée sur une revue de littérature concernant les possibilités qu'on pouvait retrouver de contaminant dans ces lixiviats-là. Dernièrement, elle a été revue à la baisse parce que l'expérience québécoise démontrait que certains des paramètres n'étaient pas mesurés dans ces lixiviats-là. Donc il y a un suivi supplémentaire qui est requis à une certaine

485

fréquence puis de vérifier s'il n'y a pas ça.

490

Je vais compléter ma réponse en disant qu'en plus de tout ça, dans ces cadres de ces suivis-là, il y a des essais qu'on appelle de toxicité qui sont faits, qui permettent finalement de voir si... de faire comme une analyse complète du lixiviat, même s'il y a un paramètre qui n'est pas mesuré comme tel, un nouveau paramètre qu'on n'aurait pas encore pu faire une analyse précise pour ce paramètre-là, bien éventuellement, s'il affecte la toxicité de l'effluent, bien on va être capable de le détecter.

495

À ce moment-là, à partir du moment, ça va lancer comme une espèce d'alerte, oh, j'ai de la toxicité de mes eaux de lixiviation. Je fais le suivi de mes paramètres, ça ne semble pas être mes paramètres usuels, ce qui va peut-être nous amener à approfondir un petit peu plus loin, là, à savoir s'il y a une problématique. Et je vous dirais aussi que c'est sûr que les gens qui s'occupent de la qualité du milieu aquatique font une veille aussi au niveau des contaminants susceptibles d'être ce qu'on appelle les contaminants « émergents », là, qu'on est susceptible de retrouver dans nos eaux

500

de lixiviation.

**LE PRÉSIDENT :**

505 Merci, monsieur Trudel. Donc pour revenir à ma question, est-ce que les retardateurs de flamme font partie de ces composés émergents, comme vous dites?

**M. CLAUDE TRUDEL :**

510 Tout à fait.

**LE PRÉSIDENT :**

515 D'accord. Et quand vous faites référence à un test de toxicité, c'est quel genre... quel est le test que vous utilisez?

**M. CLAUDE TRUDEL :**

520 Je vais vous revenir avec cette précision-là. Mais il y a deux tests; toxicité aiguë, toxicité chronique, mais je vais vous revenir avec la précision...

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

525 **M. CLAUDE TRUDEL :**

... précisément ce sont quoi les tests qui sont faits.

**LE PRÉSIDENT :**

530 Est-ce que ce sont les mêmes tests que vous appliquez pour des dépôts en tranchée dans des secteurs ou dans des milieux isolés ou éloignés?

**M. CLAUDE TRUDEL :**

535

Non, je vous dirais, là, comme on l'a expliqué, ce sont vraiment des modes d'exception d'élimination de matières résiduelles qui sont assujettis à beaucoup moins de contraintes, mais par contre, qui sont possibles seulement que dans certains territoires, là.

540

Si je fais le parallèle avant l'ancien... selon l'ancien règlement, il y avait plus de 400 lieux enfouissement, dépôts en tranchée qu'on appelait dans le temps, à l'époque. Maintenant, depuis l'entrée en vigueur du règlement, on a voulu vraiment restreindre ça à certaines populations, donc on est rendu seulement qu'avec autour de 24, si je ne me trompe pas, lieux d'enfouissement en tranchée.

545

Par contre, ces lieux-là demeurent des lieux qu'on appelle, là, sans... par atténuation naturelle, donc il n'y a pas de système d'imperméabilisation. C'est des volumes beaucoup plus restreints de matières résiduelles qui sont émis dans ces endroits-là. Il y a quand même un suivi de la qualité des eaux souterraines qui est faite, mais ce sont les normes qui sont prévues au règlement dans ce cas-là.

550

**LE PRÉSIDENT :**

555

Est-ce qu'il y a eu des contaminations des eaux souterraines à partir des lieux d'enfouissement en tranchée?

**M. CLAUDE TRUDEL :**

560

Je vais vérifier parce que je n'ai pas l'information avec moi, mais je vais vérifier cette information-là s'il y a eu des... Parce qu'on a une série de manquements qui peuvent avoir été constatés, mais quels sont les manquements par rapport au rejet des eaux... à la contamination des eaux souterraines à proximité de ces installations-là, je vous reviens avec ça.

**LE PRÉSIDENT :**

565

D'accord. Puis la question aussi pourrait s'appliquer au ministère de la Santé. Est-ce que le ministère de la Santé ou ses directions régionales ont procédé à des études de caractérisation des

570 eaux souterraines qui approvisionnent les populations riveraines, surtout dans les régions éloignées, où justement, d'après certaines études, il y a eu un certain niveau de contamination? Si vous avez fait des études, peut-être nous les présenter et éventuellement les déposer.

Donc, on m'indique que monsieur Savard est de retour, donc peut-être que vous pourriez lui adresser la question, madame Schnebelen?

575 **Mme MARION SCHNEBELEN :**

Merci, Monsieur le président. Bien, j'ai déjà adressé la question à monsieur Savard par un autre moyen de communication subtil.

580 **LE PRÉSIDENT :**

Toujours intéressant. Merci.

585 **M. MICHEL SAVARD :**

Oui. Bonjour, Monsieur le président. Effectivement, nous avons, à l'occasion, des appels de gens qui sont préoccupés par une contamination de l'eau. On a peu d'expérience, dans le sens qu'on a peu de sites, là, pour lequel on a eu un tel signalement. Mais ça arrive que les gens sont préoccupés. En général, pour faire les analyses de l'eau, c'est sûr qu'on se réfère aux gens qui ont cette expertise, les gens en environnement.

590 Mais ça arrive. On a eu tout récemment dans un site dans la région d'Oka où il y a eu un accident, un déversement du lixiviat dans un cours d'eau, mais les analyses dans les puits à proximité n'ont pas démontré de contamination significative mettant en danger, là, une population. Ça peut peut-être porter préjudice à la faune et à la flore peut-être, mais pas pour la population.

600 Mais ce que je voudrais peut-être signaler, c'est que, même hier, on parlait des nuisances reliées aux odeurs. À proximité du site en question, c'est difficile pour nous de... Pour les odeurs, il y a des gens qui se plaignent, pas juste de l'eau mais de l'air, et ils peuvent se plaindre à des distances qui se mesurent en kilomètres, là.

605 On a deux conseils municipaux qui ont signalé à la santé publique, là, une perturbation de la qualité de vie des gens situés à Saint-Placide, à Oka qui sont plusieurs kilomètres, bien quelques kilomètres, là, de distance du site. Et à proximité du site, on n'a pas beaucoup de mesures de la qualité de l'air. On a un site à proximité. Les concentrations qu'on retrouve à proximité dépassaient très souvent, là, sur une mesure d'un mois, faite par le ministère de l'Environnement à un endroit précis, dépassaient souvent la qualité de l'air.

610 Mais à l'occasion, d'une façon ponctuelle, pas souvent, mais d'une façon ponctuelle, on dépassait des seuils qui sont reconnus en toxicologie et qui sont les seuils pour les AEGL-1. Ils ont été dépassés à quelques reprises, tant pour une exposition de 10 minutes ou de 8 h.

615 Donc, en général, c'est plutôt des... Les problèmes qu'on a vus, ce n'est pas tant au niveau de l'eau que des perturbations de la qualité. Ça, c'est des plaintes qui nous sont signalées de la qualité de l'air, de la qualité de vie des gens, pas nécessairement à proximité, et qui dépassent amplement 50 mètres, là, et puis... et à certaines concentrations qui, d'après nous, méritent d'être prises en considération puisque ça dépasse certaines valeurs qui sont reconnues comme des valeurs pouvant causer des problèmes. Pas des problèmes majeurs sur la santé, mais des problèmes qui nécessitent... qui peuvent causer des (inaudible). Mais à proximité du site. Je ne sais pas si ça répond à vos questions.

620 **LE PRÉSIDENT :**

625 Oui. Monsieur Savard. Pour me permettre de bien suivre votre réponse, qu'est-ce que AEGL-1?

**M. MICHEL SAVARD :**

630 C'est les valeurs-guides, là, d'intervention. Quand ça dépasse certains seuils, exemple des AEGL-1, AE... c'est les *Acute... AE, Acute Environmental Guide... AEG... Guideline*. C'est des guides des seuils *environnementals* reconnus au-delà de certains seuils où ça peut causer certains problèmes ou malaises de santé. Et les AEGL-1, lorsqu'ils sont dépassés, il y a une partie de la population exposée -- autour de ce site-là, il y en a très peu -- mais c'est les seuils qu'au-delà de cette concentration-là, une partie de la population pourrait avoir des symptômes ou des malaises, 635 mais des malaises qui ne sont pas... n'ont pas une très forte morbidité et c'est réversible.

640 Mais ça dépasse les seuils de normes de la qualité de l'air, là. C'est que d'une façon ponctuelle, c'est une mesure qui est faite pendant un mois de temps, on découvre qu'il y a certaines activités qui, d'une courte durée, qui peut dépasser des seuils qui peut amener certains malaises, là, dans la population à proximité.

645 Et pour ce qui est de la qualité de vie reliée à ce site-là, les conseils municipaux qui nous ont signalé le problème, ces deux conseils municipaux qui sont, d'après nous, dignes de foi, qu'on prend au sérieux, nous signalent que des perturbations de la qualité de vie qui s'étalent sur une zone relativement importante.

**LE PRÉSIDENT :**

« Relativement importante », pourriez-vous être un peu plus précis?

650 **M. MICHEL SAVARD :**

Bien relativement importante, parce que ce n'est pas 50 mètres ou 100 mètres, là, c'est... ça se mesure et il faudrait faire le lien entre les deux, mais ça se mesure en termes de... en kilomètres, là.

655 **LE PRÉSIDENT :**

660 D'accord. Vous avez fait référence à l'incident d'Oka. Évidemment, c'est un incident, c'est un déversement, donc, ponctuel, avec donc une exposition aiguë, mais qu'en est-il de la contamination de type chronique?

**M. MICHEL SAVARD :**

665 Bien on se fie aux données qui nous sont transmises par ceux qui ont cette responsabilité d'évaluer, de circonscrire la qualité et l'étendue d'une contamination potentielle, là, eau, air, sol, et à partir des données que nous avons, mais c'est des données essentiellement à proximité, on n'a pas vu... on a analysé les données, on n'a pas vu de contamination qui représente une menace à la santé de la population.

670 Môme lors du déversement, on n'a pas mis en évidence une menace à la santé de la  
population. C'est plutôt, je crois peut-être plus au niveau de -- et là, je laisse les gens qui ont cette  
expertise, là -- peut-être au niveau de la faune et de la flore qu'il aurait pu y avoir des problèmes,  
mais à partir des données qui nous ont été transmises. Mais très souvent, dans ce genre de dossiers  
là, les données qui nous sont transmises sont relativement... c'est limité, là.

675

**LE PRÉSIDENT :**

Et combien d'études au Québec ont été réalisées justement pour mesurer le niveau de  
contamination autour des lieux d'enfouissement? Vous dites (inaudible) la contamination...

680

**M. MICHEL SAVARD :**

Je vais donner la parole à Marion, qui est sûrement beaucoup mieux placée que moi pour  
répondre.

685

**Mme MARION SCHNEBELEN :**

Merci, Michel. Monsieur le président, je pourrais... Il y a monsieur Simon Arbour qui est de  
la Direction régionale de santé publique de Chaudière-Appalaches, qui pourrait donner un exemple  
qui, justement, d'études des eaux souterraines et des puits privés qui ont été faites au cours des  
dernières années notamment autour du LET d'Armagh, qui pourraient donner une partie de réponse.

690

**LE PRÉSIDENT :**

695

Très bien. Allez-y. Est-ce qu'il est présent avec vous?

**Mme MARION SCHNEBELEN :**

700

Il fait partie des invités. Il a même envoyé... Sinon je peux répondre s'il n'arrive pas et qu'il  
y a des problèmes techniques. En fait, ce que monsieur Arbour nous exprimait, c'est qu'il y avait eu  
des études des eaux souterraines et des puits privés au cours des dernières années autour du LET  
d'Armagh et que ces études n'avaient pas permis de conclure que les puits pouvaient être  
contaminés par le LET, malgré les préoccupations des citoyens.

705 Ils ont trouvé des valeurs... Bien « ils ont », au niveau des études, ce qui avait été recensé, c'est des valeurs naturellement élevées en fer et manganèse dans l'eau souterraine du secteur, qui contribuaient à la mauvaise perception pour la qualité de l'eau des puits. Mais toutefois, le lien avec le LET n'a pu être établi.

**LE PRÉSIDENT :**

710 D'accord. Merci. Je pense...

**Mme MARION SCHNEBELEN :**

715 Alors monsieur Arbour est là. — Simon, est-ce que tu auras voulu compléter, si Monsieur le président est OK pour te donner la parole.

**LE PRÉSIDENT :**

720 Oui oui, bien sûr. Allez-y.

**Mme MARION SCHNEBELEN :**

725 Vas-y, Simon.

**M. SIMON ARBOUR :**

Oui, est-ce qu'on m'entend?

730 **LE PRÉSIDENT :**

Mal, mais on vous entend.

**Mme MARION SCHNEBELEN :**

735 Tu peux y aller, Simon.



**M. SIMON ARBOUR :**

740 Oui. Est-ce qu'on m'entend bien?

**Mme MARION SCHNEBELEN :**

745 Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, vous entend mieux.

750 **M. SIMON ARBOUR :**

755 OK. Bonjour, Monsieur le président. Donc, c'est ça. C'est que nous, dans notre région, on a eu un lieu d'enfouissement qui a quand même amené un certain nombre de préoccupations au niveau des citoyens au cours des dernières années. Il y a eu des préoccupations au niveau des odeurs, mais il y a notamment eu des préoccupations au niveau des eaux souterraines, et la MRC de Bellechasse, qui est responsable de l'exploitation de ce lieu d'enfouissement là, a fait conduire au moins deux études concernant les eaux souterraines, et également, il y a eu un suivi de puits privés qui a été fait par la municipalité d'Armagh. C'est des études qui sont disponibles notamment, je pense, auprès de la MRC de Bellechasse, même sur leur site Internet.

760 Et ce que ça a montré, en gros, c'est que oui, dans certains cas, on pouvait observer quand même des problèmes de contamination au niveau de certains puits, mais qu'il ne pouvait pas y avoir de lien d'établi dans ce cas-là avec le lieu d'enfouissement en question. Il faut dire que dans le cas du lieu enfouissement d'Armagh, il y a une partie du lieu enfouissement qui est un LET, donc qui est sur membrane étanche, alors qu'il y a une ancienne partie qui est un ancien LES, qui donc ne repose pas sur des membranes étanches.

770 Donc, c'est certain que l'ancien LES peut encore générer des lixiviats et... Mais, pour faire un résumé bref de ça, dans le fond, c'est que les études hydrogéologiques n'ont pas permis, compte tenu justement de l'écoulement, du sens de l'écoulement de l'eau souterraine principalement, de démontrer que le LET en question pouvait contaminer les puits.

775 Ceci dit, il reste qu'il y avait quand même des problèmes de perception au niveau de la  
qualité des eaux par les citoyens, notamment une des raisons, c'est que dans le secteur, il y avait  
quand même... on est dans la région des Appalaches, donc déjà, dans les eaux souterraines, il peut  
y avoir des teneurs élevées en fer et en manganèse, ce qui peut occasionner notamment des  
problèmes esthétiques au niveau de l'eau.

780 Dans le cas du manganèse, même, il y a des préoccupations au niveau de la santé. Mais  
ce qui fait que, par exemple, on se peut retrouver des dépôts, des odeurs dans l'eau qui peuvent  
donner l'impression d'une mauvaise qualité d'eau et que, dans certains cas, bien on faisait un lien,  
donc, avec cette mauvaise qualité d'eau là et la présence du LET. Toutefois, les études souterraines,  
les études hydrogéologiques qui ont été faites n'ont pas permis de... dans le fond, de confirmer qu'il  
pouvait y avoir ce lien-là d'établi.

785 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur. — Madame Bouchard Bastien voulait ajouter un élément d'information?

790 **Mme EMMANUELLE BOUCHARD-BASTIEN :**

Oui, merci beaucoup, Monsieur le président. Bien écoutez, je vais y aller rapidement parce  
que mes collègues des DSP ont déjà été très complets. Je voulais simplement ajouter que, bon, la  
préoccupation de madame Massé, comme vous le voyez, elle n'est pas isolée, et on retrouve cette  
préoccupation-là aussi dans la littérature scientifique dans d'autres sites, associées à d'autres sites  
enfouissement ailleurs qu'au Québec, préoccupations, donc, de contamination potentielle de l'eau  
795 potable.

800 Et même si ce risque est avéré... n'est pas avéré, c'est important de se rappeler que c'est  
associé à des impacts psychologiques, tels que le stress, sentiment d'impuissance, perte de  
confiance envers les autorités. Donc par conséquent, outre évidemment une surveillance étroite, ce  
serait important dans la gestion d'augmenter la diffusion et la qualité d'une information à propos des  
risques ou non environnementaux pour évidemment essayer d'atténuer, là, les impacts  
psychologiques indésirables qui sont associés à cette crainte.

805 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, madame. — Madame Massé, avez-vous une deuxième question?

810 **Mme LUCIE MASSÉ :**

En rapport avec ce sujet-là, le sujet de l'eau?

**LE PRÉSIDENT :**

815 C'est vous choisissez le sujet, madame.

**Mme LUCIE MASSÉ :**

820 Oui. Alors, oui. S'il y avait... c'est toujours sur la question de l'eau et... parce que le LET de Saint-Sophie, notamment, c'est un peu comme d'Armagh, il y a une partie qui est ancienne et qui n'est pas protégée avec des membranes et une autre partie qui est avec des membranes, qui est plus récente.

825 Alors la question que je me posais, c'est s'il y avait une fissure dans une membrane, comment ferait-on pour détecter cette fissure-là, et que l'eau, qu'il puisse à ce moment-là avoir une infiltration dans les eaux qu'on consomme, là, qui finisse par se rendre à la rivière, là, ou au cours d'eau de proximité, là?

**LE PRÉSIDENT :**

830 Bien. — Monsieur Trudel, est-ce qu'il y a moyen de détecter une fissure dans une géomembrane avant qu'elle entraîne des émissions des eaux de lixiviation? Ou quel est l'indice qui vous permet de déterminer s'il y a une fissure ou pas dans la géomembrane?

835 **M. CLAUDE TRUDEL :**

Je vais juste commencer par compléter l'explication que j'ai donnée tantôt quand j'ai parlé de système d'imperméabilisation qui était requis. Quand on est dans un milieu naturel, si je compare,

840 on exige que l'aménagement soit fait, qu'on conserve en place six mètres d'épaisseur d'argile qui a une propriété de -- je ne veux pas rentrer trop dans le technique, là -- mais une conductivité hydraulique assez faible, quand on est dans un milieu vraiment imperméable.

845 Quand c'est nécessaire de mettre un système d'imperméabilisation, premièrement, ce n'est pas juste une géomembrane, c'est un système. Il y a un premier niveau d'imperméabilisation qui, lui, oui, est conçu juste d'une géomembrane. Ensuite de ça, on a un système drainage aussi. Puis... Bien je vais l'expliquer un petit peu mieux. En dessous, j'ai un autre système d'imperméabilisation qui est conçu d'une géomembrane sur une couche d'argile, une certaine épaisseur de couche d'argile, qui peut être remplacée aussi, c'est sûr qu'on le voit souvent, par un autre système, là, mais qui est aussi étanche, et cætera.

850 Donc c'est un système qu'on appelle double niveau de protection et, entre les deux, il y a un système de drainage. Donc la première géomembrane, s'il y avait une fuite, bien la fuite va se retrouver dans le système secondaire de captage des eaux de lixiviation, et là, elle va être récupérée, dirigée vers les systèmes de traitement de lixiviat.

855 Si ce système-là, comme on le prétend, à peu près, est à peu près efficace autour de 90 %, le deuxième système, lui, est encore plus performant parce que ce n'est pas seulement une géomembrane, il y a une couche argileuse en dessous. Ce système-là est peut-être efficace à 95 %. Ça fait que si j'additionne les deux, j'ai vraiment une très grande efficacité au niveau du captage des  
860 eaux de lixiviation.

865 En plus de tout ça, on a des... on exige que la... dans le fond d'un lieu d'enfouissement, qu'il n'y ait pas d'accumulation d'eau. Donc il faut que les eaux soient pompées tout le temps, on a une hauteur maximale, les concepts sont faits pour ne pas qu'il y ait d'accumulation dans le fond de nos cellules. S'il y avait accumulation, c'est sûr qu'il y aurait une plus forte pression sur les susceptibilités d'avoir une fuite.

870 Au-delà de tout ça, s'il y avait une fuite, et là, c'est sûr qu'elle va être minime comparativement à nos anciens lieux enfouissement par atténuation où tout le lixiviat se retrouvait dans l'environnement. Vous comprendrez qu'on est à pas mal moins que ça. Et c'est pour ça que là, en plus de ça, on exige le suivi de la qualité des eaux souterraines à proximité des installations pour

vraiment détecter s'il y avait une problématique. Ça fait que c'est le système complet qui permet de voir quelque chose.

875 Pour répondre à votre question précise, une fois avoir mis en place... après avoir mis en place 15, 20 mètres d'épais de déchets par-dessus une géomembrane, il n'y a pas de possibilité de détecter la fuite, mais on va le savoir par le deuxième système de captage qui est situé à la base des cellules d'enfouissement s'il y a vraiment une problématique.

880 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Trudel, est-ce que vous pouvez déposer à la commission des rapports sur l'efficacité des géomembranes?

885 **M. CLAUDE TRUDEL :**

890 Je vous ai dit tout à l'heure que j'allais vous proposer... de vous déposer un document, ce que j'ai mentionné dans le cadre, ce que j'ai mentionné tantôt, là, dans le cadre de l'autre dossier qui était à Sainte-Sophie. Il y a un rapport complet qui est fait, là, sur la performance des systèmes d'imperméabilisation qui a été fait, qu'on va vous déposer.

**LE PRÉSIDENT :**

895 D'accord. Et dites-moi, malgré toutes les préoccupations et tout ce qu'il y a de rassurant dans ce que vous venez de dire, si jamais quand même il y a une fissure, il devait avoir une fissure, comment on fait pour la réparer? Est-ce que c'est réparable?

**M. CLAUDE TRUDEL :**

900 Pas sur place. On ne pourra pas procéder à l'excavation. Mais il y a d'autres façons qu'on peut faire. Si je peux donner un exemple, dans... on peut aller pomper les eaux souterraines, créer ce qu'on appelle nous dans notre jargon un piège hydraulique, c'est-à-dire qu'on va abaisser le niveau des eaux souterraines qui sont contaminées, les diriger vers un puits, puis c'est fait à certains endroits, ça, au Québec, pour être capable de contrôler et de traiter les eaux qu'on va pomper puis  
905 de les rejeter après traitement.

910 Dans certaines situations, on peut aller rajouter ce que j'appelle aussi un écran périphérique d'étanchéité, là, c'est encore du jargon assez technique, là, mais c'est comme une espèce de ceinture étanche qu'on va mettre autour du lieu, qui peut permettre encore une fois de restreindre la propagation de la contamination. Mais on n'a pas eu aucunement besoin de faire ça depuis l'aménagement de nos lieux d'enfouissement techniques.

915 Je rappelle que même si le règlement est entré en vigueur en 2006, les lieux d'enfouissement sanitaires pour lesquels il y avait une autorisation d'agrandissement avant l'entrée en vigueur du règlement en 2006, étaient assujettis quand même, parce qu'ils avaient un pouvoir exceptionnel d'imposer des normes différentes, à ce moment-là, du règlement. Donc les lieux d'enfouissement techniques qui ont été aménagés depuis, je dirais, le milieu des années 90, sont tous conformes à ce qu'on retrouve dans le règlement et on n'a pas de problème de contaminations des eaux souterraines associées à ces installations-là.

920 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. — Monsieur Renaud.

925 **M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :**

930 Monsieur Trudel, par rapport aux... les lieux d'enfouissement en tranchée puis les lieux enfouissement en milieu nordique, là, est-ce que les... je vais appeler ça les marges de recul, là, par rapport à des cours d'eau, à des nappes phréatiques et même par rapport à des habitations, là, la question du 50 mètres, est-ce que ces marges de recul là dans le règlement sont les mêmes que celles que vous retrouvez pour un LET, ou si les lieux en tranchée puis les lieux en milieu nordique sont traités différemment?

935 **M. CLAUDE TRUDEL :**

Ils sont traités différemment, votre question est bonne et je vous invite à aller consulter notre rapport. Dans une... je ne me rappelle pas du numéro du chapitre, mais il y a une description complète des différents types d'installations d'élimination, et pour chacune des catégories, dans certains cas, c'est sûr que les lieux d'enfouissement en tranchée ont une distance à respecter par

940 rapport à une prise d'eau d'un citoyen, mettons, comparativement à ce qu'on n'a pas pour les lieux d'enfouissement techniques.

945 Tantôt, je vous ai dit, pour les lieux d'enfouissement techniques, les distances à respecter, c'est par rapport à des prises d'eau souterraine ou de surface qui vont desservir une communauté. On n'a pas de distance à respecter outre le fait d'avoir la zone tampon de 50 mètres autour de ces installations-là, là. Mais par rapport à un puits privé, il ne l'a pas. Mais par contre, pour les lieux d'enfouissement en tranchée, il y a une distance à respecter, si je me rappelle bien, elle est de 500 mètres, et il y a aussi un suivi, et cætera. Mais je vous invite à aller consulter le rapport, vous allez avoir la description complète, là, on a fait un bon résumé des obligations par type de lieu.

950 **M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :**

Et ça inclut aussi les obligations au niveau du suivi, dans le cas des lieux en tranchée puis des lieux en milieu nordique, est-ce qu'il y a un suivi post-fermeture? Je vais appeler ça post fermeture, là, parce qu'une fois que la tranchée est remplie, on la recouvre, là. Alors...

955 **M. CLAUDE TRUDEL :**

960 Je vais faire une distinction encore une fois entre les lieux d'enfouissement en tranchée... les lieux d'enfouissement en tranchée, ceux-là sont assujettis à un suivi de la qualité des eaux souterraines, conformément à ce qui est prévu au règlement, et ce suivi-là est applicable, comme on l'a dit pour les autres installations, est applicable autant pendant l'installation qu'après la fermeture du lieu, tant et aussi longtemps que le lieu n'est plus susceptible d'être une source de contamination.

965 Ça, c'est pour les lieux d'enfouissement en tranchée. Là, quand on entre dans la catégorie lieux en milieu nordique, là, il faut vraiment comprendre qu'on est dans une situation qui est plus problématique pour l'aménagement de nos lieux. On est en présence de secteurs où il y a très peu de dépôts meubles. Ces dépôts meubles là sont comme une source très importante pour la communauté parce que ça sert à faire les routes, à faire des constructions, et cætera. Donc c'est très difficile de localiser, d'aller aménager une tranchée dans... où... Et le reste du territoire, c'est carrément de la roche en surface. Donc il n'y a pas de système d'imperméabilisation de prévu là, il n'y a pas rien.

970

975 Il n'y a pas de suivi non plus de la qualité des eaux souterraines qui est requise. On a  
présence aussi, j'ai oublié de le mentionner, mais il y a souvent présence de pergélisol, ce qui nous  
empêche de creuser aussi à ces endroits-là. C'est pour ça que c'est vraiment, vraiment un mode  
d'exception, pour lequel en plus il y a une obligation de brûler les matières résiduelles. L'obligation  
est là, certes elle amène une problématique au niveau de la contamination de l'air, mais elle est là  
pour réduire, justement, l'impact que pourraient avoir les déchets organiques sur la qualité des eaux  
dans ce secteur-là, c'est pour ça qu'on exige le brûlage.

980 Ça va aussi permettre de réduire l'attrait pour la vermine, et cætera, autour de ces  
installations-là. Mais on est vraiment dans un autre mode, là, dans des lieux d'élimination en milieu  
nordique où ça serait assez difficile et très même coûteux d'aménager d'autres installations qu'on a  
plus au sud.

985 Il n'y a pas de... Pour ces lieux-là, pour répondre carrément à votre question, il n'y a pas de  
suivi de la qualité des eaux qui a été fait à proximité, donc il n'y a pas de suivi post fermeture non  
plus.

990 **M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :**

Dans le cas des suivis post fermeture dans les lieux en tranchée, c'est... qui paie? Qui paie  
pour ces suivis-là, ou pendant l'opération aussi, là, qui va payer pour ces suivis-là qui...

995 **M. CLAUDE TRUDEL :**

L'exploitant qui a demandé l'autorisation pour l'aménagement et l'exploitation de ce lieu-là.

1000 **M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :**

Alors il y a la notion d'une somme qui est mise en fiducie pour assurer le suivi post fermeture,  
même pour les lieux en tranchée?



**M. CLAUDE TRUDEL :**

1005

Non non non non, pas du tout, là. C'est vraiment l'exploitant qui demande une autorisation pour l'aménagement. Si c'est une municipalité qui demande, bien c'est la municipalité qui doit prendre à ses frais le suivi de l'exploitation pendant l'exploitation et aussi après la fermeture. Il n'y a pas de notion de gestion post... de fonds de gestion post fermeture. Mais il y a une obligation de suivi, mais il n'y a pas d'obligation d'accumuler des sous pour ça.

1010

**M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :**

Mais dans le cas, par exemple, d'une exploitation minière, là, que... je ne parle pas de résidus miniers, là, mais une exploitation minière qui aurait un lieu d'enfouissement en tranchée, parce qu'ils ont certains nombres d'habitations, là, il y a quand même des gens qui vivent dans cette région-là, et cette exploitation minière là cesse ses activités, ferme le village, qu'est-ce qui advient de ce lieu d'enfouissement en tranchée, là, est-ce qu'il y a... qui va prendre charge de ça?

1015

**M. CLAUDE TRUDEL :**

C'est toujours l'exploitant qui a demandé la permission même, la compagnie minière qui a procédé à... qui a demandé l'autorisation qui est responsable des activités associées à l'exploitation de ce lieu-là-, et au suivi aussi par... même si la mine est fermée. Je ne suis pas familier avec le secteur minier, mais j'imagine qu'ils ont des suivis à faire au niveau des activités minières, bien ça s'applique aussi, là, dans le cas de s'ils avaient exploité un lieu d'enfouissement en tranchée.

1020

1025

**M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :**

Je vous remercie.

1030

**LE PRÉSIDENT :**

Peut-être une question à vous, ensuite au ministère de la Santé. Mais tout d'abord, j'aimerais indiquer qu'il y a eu un léger problème avec le registre d'inscription. C'est réglé maintenant, donc les personnes qui désirent s'inscrire, s'il y a toujours de la place, vous pourrez le faire.

1035

1040 Dans votre rapport, monsieur Trudel, dans le rapport du ministère de l'Environnement, vous indiquez que votre ministère, vous faites référence à un groupe de travail formé en 2018 avec certaines directions afin d'établir un plan d'action concernant les nitrates dans les effluents des LET. Ce plan prévoit notamment la détermination du portrait global des rejets de nitrate dans l'effluent. Il recommande d'ailleurs notamment d'envisager cette problématique lors de la mise à jour du REIMR. Pourriez-vous nous dire un peu l'état d'avancement du dossier?

1045 **M. CLAUDE TRUDEL :**

Je vous référerai à mon collègue Michel Bourret, qui est peut-être plus en mesure de savoir où on en est rendus dans ce volet-là de modification qu'on aimerait bien apporter au règlement.

1050 **LE PRÉSIDENT :**

Et si vous avez un dossier à cet effet, pourriez-vous le déposer à la commission?

1055 **M. CLAUDE TRUDEL :**

Je vais laisser la parole à Michel puis il va pouvoir -- Michel Bourret -- puis il va pouvoir vous répondre à ce sujet-là.

1060 **M. MICHEL BOURRET :**

Bonjour, Monsieur le président.

**LE PRÉSIDENT :**

1065 Oui, bonjour.

**M. MICHEL BOURRET :**

1070 Actuellement, les travaux pour la modification réglementaire du REIMR pour mettre à jour les normes au niveau des eaux, tant des eaux souterraines que des eaux superficielles et des eaux de lixiviation, sont sur pause compte tenu des travaux de la commission, mais ça va reprendre, le

1075 groupe de travail va être formé aussitôt que les travaux de la commission vont être terminés. Et ça fera partie des modifications qui seront prévues dans la prochaine mouture du règlement, et qui inclura également, j'imagine, les modifications nécessaires qui seront suite aux recommandations de la commission. Cependant...

**LE PRÉSIDENT :**

1080 Vous n'avez aucun rapport d'étape?

**M. MICHEL BOURRET :**

1085 Il y a déjà, dans le rapport que nous avons fourni, il y a déjà une portion de la réponse, je pense, qui est fournie. On a une section sur notamment le suivi des eaux et les (inaudible). Donc on a déjà une partie de l'information, il faudrait que je voie si c'est complet, là, mais...

**LE PRÉSIDENT :**

1090 Mais si vous avez un rapport d'étape spécifique, je vous demanderais de le déposer à la commission.

**M. MICHEL BOURRET :**

1095 D'accord.

**LE PRÉSIDENT :**

1100 Si c'est un brouillon... À moins que vous le jugiez absolument d'un grand intérêt pour la commission, vous pouvez le déposer, mais si c'est vraiment trop forme brouillon, vous pouvez ne pas le déposer.

**M. MICHEL BOURRET :**

1105 D'accord.

**LE PRÉSIDENT :**

1110 Merci. — J'interpellerai maintenant madame Schnebelen pour, justement, ces lieux d'enfouissement en tranchée qu'on peut retrouver en milieu nordique. Ça va venir la semaine prochaine, ça va être l'objet de discussions la semaine prochaine également. Mais j'ai bien vu que, dans votre rapport, vous faites référence notamment à la crainte qu'il y ait contamination des eaux souterraines. Pourriez-vous élaborer un petit peu là-dessus? Et surtout la crainte, donc, que les riverains puissent éventuellement être exposés à certains niveaux de contamination.

1115 **Mme MARION SCHNEBELEN :**

Oui, Monsieur le président, en effet. Bien, en fait, c'est sûr que la gestion des résidus ultimes en territoire nordique représente un enjeu et une préoccupation importante à plusieurs niveaux, puis monsieur Trudel l'évoquait bien : la complexité du territoire, l'accessibilité, le manque de ressources, et cætera, limitent les possibilités en termes d'organisation des déchets, ça, on en est bien conscient.

1125 Le procédé en place, généralement, comme on l'a vu, c'est l'incinération à ciel ouvert qui comporte une multitude d'enjeux et de risques à la santé, là, qui sont bien documentés dans la littérature. Et, on sait aussi toutefois que le manque de ressources et de connaissances rend difficile la mise en place d'un système alternatif. Ça fait que c'est un peu la situation complexe, là, à cet endroit.

1130 La présence de gaz... Si on revient au niveau des risques. La présence de gaz, cendres volantes, cendres de grille, mâchefers qui sont libérés suite à la combustion de déchets de toutes sortes, là, ça, on parle de lixiviats, oui, mais il y a quand même aussi cet élément, j'en profite pour le dire. Donc il y a quand même cette génération de risques à court et long terme, et on parle d'irritations des muqueuses, de problèmes respiratoires chroniques, le désagrément aussi lié aux odeurs et des cancers.

1135 De plus, l'absence de tri aussi puis d'un système d'entreposage adéquat, là, permettent la libération de produits toxiques via la lixiviation. On parlait, généralement dans la lixiviation, c'est tout ce qui est hydrocarbure, BCP, métaux. Et évidemment, il y a des impacts sur la santé des habitants de ces régions via la contamination de l'eau potable et la consommation de viande sauvage.

1140 Et si on revient, là, à l'encadrement et à la surveillance, c'est sûr qu'on constate quand même un manque d'encadrement et de surveillance au sein de ces lieux d'enfouissement et ça accentue le risque de blessures liées à la présence de la population au sein de ces installations puis de possibles dangers aussi de certains matériaux, et ça augmente le risque d'accidents liés à la présence d'animaux sauvages, là, qui peuvent venir s'y nourrir.

1145 Ça fait que ça, c'est les principaux enjeux et préoccupations de santé publique qu'on a au niveau des lieux d'enfouissement en milieu nordique.

**LE PRÉSIDENT :**

1150 Merci, madame. — Alors, c'est tout, madame Massé, donc nous avons répondu à vos deux questions.

J'appelle maintenant monsieur Karel Ménard.

1155 **Mme LUCIE MASSÉ :**

Merci, monsieur. Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

1160 Merci à vous, madame.

**Mme LUCIE MASSÉ :**

1165 Au revoir.

**M. KAREL MÉNARD :**

1170 Oui. Bonjour, Monsieur le président.

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, monsieur Ménard, bonjour.

**M. KAREL MÉNARD :**

1175

Bonjour, oui. Donc on parle de questions économiques relativement à la valorisation ou la gestion des matières résiduelles, c'est ça que je comprends bien, cet après-midi?

**LE PRÉSIDENT :**

1180

Très heureux que vous l'introduisiez. Mes collègues vont être très heureux aussi.

**M. KAREL MÉNARD :**

1185

D'accord, parfait. Donc je vais poser deux questions de cet aspect-là. En fait, je vais un peu revenir sur une question que j'ai posée hier, parce que, écoutez, j'ai le privilège d'avoir participé à de nombreuses audiences dont celles... les premières génériques dans les années 95, 96 sur la gestion des matières résiduelles au Québec, et je me souviens qu'il y avait eu des tableaux, justement, comparatifs entre la création d'emploi, les emplois créés par les lieux d'élimination versus ceux qui étaient créés par les centres de recyclage.

1190

Et dans le bilan de RECYC-QUÉBEC aussi en 2014, on a estimé, effectivement, que les lieux d'enfouissement techniques produisent par 1 000 tonnes, environ, .8 emploi et ceux des entreprises de recyclage, centres de tri, 2.14 emplois pour le même nombre de tonnes. Donc c'est environ du trois pour un. Est-ce que ce genre d'études pourrait être disponible dans le cadre des présentes audiences si on... Parce que ça serait quand important si on veut faire des analyses, là, pour nos mémoires d'avoir des comparables pour démontrer la viabilité économique, justement, des activités de revalorisation.

1195

**LE PRÉSIDENT :**

1200

Très bien. — Monsieur Trudel, est-ce que vous avez ce genre d'informations? Je présume que oui.

**M. CLAUDE TRUDEL :**

1205

Je vais vérifier parce que je m'étais assuré d'avoir une personne-ressource chez nous pour être en mesure justement de répondre au volet technique au niveau économique. Je sais qu'elle

1210 m'avait spécifié qu'elle serait disponible autour de 14 h, donc je n'ai pas encore eu la confirmation qu'elle était présente. Mais je vous reviens là-dessus. Je ne peux pas... Moi, je n'ai pas l'information, mais c'est sûr que cette personne-là sera en mesure possiblement de vous répondre. Je fais des vérifications pour voir si on peut la rejoindre, savoir si elle est parmi nous.

**LE PRÉSIDENT :**

1215 Oui, mais en même temps, je veux dire, si on ne répond pas à cette question, on bloque la suite de la discussion aussi, là. Parce que je voulais justement en profiter pour que mes collègues puissent enchaîner avec ce volet-là. Donc ce que je vous propose, c'est que nous prenions 15 minutes de repos immédiatement et que vous vous assuriez, puisque j'avais déjà avisé hier qu'on allait travailler ça cet après-midi, qu'on revienne immédiatement avec cet aspect-là et avec votre collègue. Ça vous convient, monsieur Trudel?

1220

**M. CLAUDE TRUDEL :**

1225 Je fais les vérifications nécessaires, merci.

**LE PRÉSIDENT :**

1230 Merci. Donc on se retrouve dans 15 minutes. Merci.

\_\_\_\_\_  
**PAUSE DE QUEQUES MINUTES**  
**REPRISE DE L'AUDIENCE**  
\_\_\_\_\_

1235 **LE PRÉSIDENT :**

1240 Alors, nous sommes de retour, et sans plus tarder, je cède la parole à monsieur Karel Ménard. — Monsieur Ménard, si vous pouvez reprendre votre question.

**M. KAREL MÉNARD :**

1245 Oui, pour la deuxième question. OK, reprendre la question, OK, parfait. Donc la première question, c'était concernant la création d'emploi des activités de valorisation versus les emplois liés aux activités d'élimination. Si je me souviens bien, lors des premières audiences génériques dans les années 90, il y avait eu un document qui faisait état justement des ratios, si on veut, respectifs pour ces activités-là, et dans le bilan 2004 de la Société québécoise de récupération de recyclage, on en reparle.

1250 Donc on disait que la récupération créait 10 fois plus d'emplois que les activités d'élimination, et que pour 1 000 tonnes métriques traitées, l'enfouissement, l'élimination créait (coupure sonore) emplois, alors que les activités de recyclage, revalorisation, c'était (coupure sonore) emplois. Je me demandais s'il n'était pas possible d'avoir un tel document mis à jour pour 2020, par exemple, pour justement étayer notre argumentation lors de la rédaction de nos mémoires?

1255

**LE PRÉSIDENT :**

1260 Merci, monsieur Ménard. Permettez-moi d'abord de vous indiquer que compte tenu du nombre de questions que la commission a en cette matière et en d'autres matières limitrophes, le registre est actuellement fermé. Et donc j'interpelle monsieur Trudel pour répondre en premier à cette question et, ensuite, j'irai vers RECYC-QUÉBEC.

**M. CLAUDE TRUDEL :**

1265 Oui, Monsieur le président. Je vais céder la parole à ma collègue, Marie Dussault.

**Mme MARIE DUSSAULT :**

1270 Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

Bon après-midi, madame Dussault.



1275 **Mme MARIE DUSSAULT :**

Oui, bonjour, Monsieur le président. Désolée pour le petit imbroglio tout à l'heure. J'étais présente, mais on avait un petit problème de communication interéquipe. Alors, effectivement, il est effectivement connu que, généralement, le secteur de la récupération et de la valorisation des matières résiduelle est un plus grand générateur d'emploi que le secteur de l'élimination. Il y a différentes études qui ont été faites là-dessus, mais à ma connaissance, il n'y a pas rien de très très récent et, par après, je pense que je pourrais céder la parole à nos collègues de RECYC-QUÉBEC qui ont sans doute des éléments à rajouter.

1280  
1285  
1290  
Moi, je connais, entre autres, un document mais qui date quand même un peu, là, 2006, qui avait été fait notamment par le Comité sectoriel de la main d'œuvre de l'environnement, auquel RECYC-QUÉBEC et le ministère de l'Éducation avaient collaboré. Et là aussi, on venait confirmer, par exemple, que le ratio des emplois dans le domaine de la valorisation plutôt que de l'élimination était de minimalement de deux pour un, pour ne pas dire de trois pour un. Et bien entendu, dépendamment où on se place, est-ce qu'on parle des emplois directs ou des emplois indirects, parce qu'il y a énormément d'emplois dans tous les services de consultation, de recherche et développement, d'accompagnement, développement d'expertise qui se créent en lien avec la valorisation des matières résiduelles.

1295  
Donc, malheureusement, moi, je n'ai pas de documents à vous fournir très récents là-dessus, mais j'inviterais peut-être, là, les gens de chez RECYC-QUÉBEC si vous avez des informations plus à jour là-dessus de compléter ma réponse.

**LE PRÉSIDENT :**

1300  
Donc, vous nous dites que le dernier document que vous avez en votre possession date de 2006?

**Mme MARIE DUSSAULT :**

1305  
Oui, bien, en fait, ce n'est pas en ma possession, là, quand on fait une recherche, là, Internet, on peut trouver notamment ce rapport, là, du Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'environnement, mais je ne dis pas que c'est le plus récent qui existe. Mais je sais que nous, au

ministère, à la Direction des matières résiduelles, nous n'avons pas réalisé d'études plus récentes, là, en lien avec ce sujet-là en particulier.

1310

**LE PRÉSIDENT :**

Et qui pourrait nous informer si c'est le document le plus récent ou pas?

1315

**Mme MARIE DUSSAULT :**

Encore une fois, je pense que nos collègues chez RECYC-QUÉBEC seraient sans doute mieux habilités à répondre à cette question-là.

1320

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, madame Langlois, vous êtes sollicitée.

**Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :**

1325

Oui, merci, Monsieur le président. Effectivement, ce que je peux partager à la commission, j'essaie de le retracer, là, on avait réalisé, il y a quelques années, une fiche d'informations sur les retombées économiques de la gestion des matières résiduelles. Je la retrace et je m'assure de la transmettre au secrétariat de la commission.

1330

Des études plus récentes auxquelles RECYC-QUÉBEC a collaboré avec le comité sectoriel dont madame Dussault parle, s'appelle maintenant EnviroCompétences. Il réalise un diagnostic du secteur de la main-d'œuvre en environnement. Je peux absolument vous partager également la dernière enquête qu'ils ont réalisée. Je sais qu'ils sont en démarche de mettre à jour cette enquête-là.

1335

Et, également, précisément dans le secteur de la gestion des matières résiduelles, ils ont réalisé, en collaboration avec nous, l'an dernier, une enquête sur les emplois et les besoins de main-d'œuvre dans les centres de tri de collectes sélectives, de résidus de construction, donc je peux partager sans problème ces documents-là avec la commission.

1340 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Ménard, est-ce que ça vous satisfait?

1345 **M. KAREL MÉNARD :**

Oui, tout à fait, si c'est le dernier document en date qui existe, ça me satisfait, oui, merci.

**LE PRÉSIDENT :**

1350 Merci à vous; merci, madame Langlois.

Alors, deuxième question.

1355 **M. KAREL MÉNARD :**

Oui. Mais ma deuxième question est un petit peu générale, mais j'aimerais ça qu'on l'aborde parce que j'ai dû mal à comprendre l'orientation du ministère de l'Environnement, hier, lorsqu'il était question de rentabilité au niveau des coûts des lieux d'enfouissement techniques. On parle -- et c'est encore, je cite RECYC-QUÉBEC, là, dans des documents mis en ligne sur son site Internet -- on parle des coûts d'élimination dans la grande région urbaine qui oscillent entre 50 et 70 \$ la tonne, alors que, par exemple, les coûts pour le traitement des matières organiques oscillent entre 120 et même 200 \$ la tonne. Donc c'est presque du simple ou double.

1365 Alors qu'on ne parle jamais de rentabilité lorsqu'on parle de valorisation ou de compostable ou de biométhanisation. Je n'ai jamais vu non plus de municipalités aller jeter illégalement des matières organiques dans un dépotoir de fond de rang, alors qu'hier, ça a été évoqué pour les matières destinées aux lieux d'enfouissement techniques. Si le coût montait, on voyait justement des dépotoirs illicites se créer.

1370 Donc je ne comprends pas l'approche de la rentabilité des lieux d'enfouissement techniques. Est-ce qu'il faut absolument que les coûts d'élimination soient les plus bas possibles pour qu'on puisse fonctionner ou on fait complètement fausse route? Est-ce qu'on peut juste élaborer un petit peu là-dessus? Ce n'est pas une question bien précise, mais j'aimerais ça comprendre la

1375 mentalité derrière tout ça, la question de rentabilité, des coûts d'élimination. Pour moi, c'est un  
gaspillage, et ça entraîne justement un gaspillage des ressources que d'avoir des coûts très très  
bas. Et ça empêche justement d'autres initiatives de valorisation de voir le jour parce qu'il y a toujours  
cette concurrence, entre guillemets, des lieux enfouissement techniques. Voilà.

**LE PRÉSIDENT :**

1380 Très bien. Oui, c'est vrai que c'est une question très très générale. Je commencerais par  
vous demander, monsieur Allaire, compte tenu de la présentation que vous avez faite hier, qu'est-ce  
que vous diriez sur ces réflexions que monsieur Ménard vient de présenter?

1385 **M. MICHEL ALLAIRE :**

1390 Mais c'est une réflexion qui doit se faire, je pense, au niveau des décideurs, des gens qui  
élaborent les politiques et qui tracent la voie. Parce que si je prends l'exemple de la biométhanisation  
pour la Couronne Sud, bien ce n'est pas... la décision n'a pas été prise dans un souci d'économie,  
la décision a été prise parce que le milieu a décidé de gérer ses matières chez lui, et il y avait  
l'opportunité avec le programme de financement et il y avait, entre guillemets, un *timing* qui était là  
pour instaurer ce type d'infrastructures.

1395 Là, maintenant, la réflexion porte sur une autre étape, l'étape de l'élimination. Est-ce qu'on  
souhaite aller dans la même voie? Est-ce qu'on souhaite continuer le statu quo? Toutes les options,  
je pense, sont sur la table à ce moment-ci. Mais il ne faut pas oublier que d'implanter une  
infrastructure d'élimination, les dernières expériences nous montrent que ça prend une dizaine  
d'années, donc le temps de faire tout ce qu'il faut faire, étude, planification, installation, acceptabilité  
sociale, et cætera, donc 10 à 12 ans. On regarde les durées de vie des sites actuellement en  
1400 exploitation, alors je pense qu'on est vraiment au moment charnière où il faut prendre cette  
décision-là, est-ce qu'on suit la voie de l'économie et du moins cher annuellement ou est-ce qu'on  
investit à long terme dans des façons de gérer chacun nos déchets chez nous.

**LE PRÉSIDENT :**

1405 Merci. Je profite de votre réponse pour vous indiquer que la commission a l'intention  
d'interpeller et de discuter spécifiquement avec RECYC-QUÉBEC et le ministère de l'Environnement

de leur vision par rapport à la gestion des matières résiduelles, et pour discuter également de leur propre bilan diagnostic, je dirais au cours des 10 dernières années, et de la réflexion qui est en amont du pronostic et des scénarios qu'ils ont faits. Mais puisque le ministère de l'Environnement nous a indiqué que l'expert sera présent avec nous seulement mardi prochain, nous allons réserver toute cette discussion pour mardi. Mais c'est sûr que nous allons également revenir là-dessus.

1410

Est-ce que ma collègue, madame Forget, vous voulez intervenir?

1415

**Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :**

Est-ce que votre question est répondue, monsieur Ménard, ou...? Dans le fond, à la question sur la différence de coûts.

1420

**LE PRÉSIDENT :**

Mais, en fait, on va renchérir par nos questions qui vont étoffer la vôtre.

1425

**Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

1430

Et vous allez avoir une réponse plus complète.

**M. KAREL MÉNARD :**

Oui. OK, merci.

1435

**Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :**

Donc on commencerait, dans le fond, le processus qu'on avait annoncé, là, hier. Donc ce qu'on aimerait faire, c'est passer bloc par bloc principalement avec RECYC-QUÉBEC, qui a probablement... c'est beaucoup l'aspect de l'économie circulaire, puis avec mes collègues, là, qui vont enchaîner sur des questions.

1440

1445 Alors je rappelle les cinq étapes, là, qu'on s'était données, là, comme objectif, les cinq blocs. Donc le premier bloc, c'est de la fabrication à la consommation; le deuxième bloc, c'est de la consommation au rebut, donc jusqu'au trottoir; le troisième bloc, c'est des rebuts autant de ICI qu'aux citoyens, là, vers le centre de tri; le quatrième bloc, du centre de tri aux acheteurs, donc tous les débouchés, là, nationaux; et le cinquième bloc, l'élimination provenant autant des rejets du centre de tri, là, que des ménages directement.

1450 Alors pour le premier bloc, on comprend, là, évidemment, qu'il y a toute une tarification, là, si on nomme rapidement les organismes agréés chez RECYC-QUÉBEC, donc le EEQ, RecycleMédias, EREP, Éco-Peinture, Appel à Recycler, SOGHU, RecycFluo, qui ont tous un frais, donc établissent un tarif pour être capable de financer la collecte, dans le fond, de la création d'emballage ou la création de déchet.

1455 Moi, personnellement, ma question, c'est : outre la collecte de déchets, de ce frais, est-ce qu'il y a des exigences au niveau du gouvernement ou des programmes de RECYC-QUÉBEC qui favorisent la réduction à la source, donc qu'une entreprise propose un produit et démontre qu'elle a utilisé la hiérarchie des 3RV-E avant de le mettre en marché? Donc moi, c'était ma première question. Alors, je commencerais par madame Langlois-Blouin.

1460 **Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :**

1465 Merci. Peut-être précision, si vous me permettez, parce que vous avez nommé des organismes de financement agréés qui sont dans le cadre du régime de compensation actuel, Éco Entreprises Québec et RecycleMédias, alors que certains autres, comme ARPE-Québec pour les produits électroniques, sont responsables de programmes collectifs pour des produits parce qu'ils sont visés par la responsabilité élargie des producteurs. Donc c'est la différence que je ferais. Puis ces programmes-là, là, sont régis, donc, par une réglementation spécifique, et ces organismes-là ont la responsabilité de l'entièreté de la mise en marché à la récupération, au recyclage et la valorisation de leurs produits, donc des produits qu'ils mettent marché.

1475 En ce qui concerne votre question sur « est-ce qu'il y a des mesures qui existent pour encourager la réduction à la source? » Oui. De notre côté, il y a plusieurs actions qui existent dont du soutien financier qui est possible et, particulièrement, je pourrais vous pointer, là, vers deux actions du plan d'action 2019-2024, qui portent sur... qui sont sous le grand chapeau de la réduction

des plastiques et des produits à usage unique, l'action 6 qui est de « *favoriser l'intégration de contenu recyclé dans les produits et l'écoconception* », et l'action 7 qui est de « *diminuer le recours aux produits à usage unique et favoriser les pratiques d'acquisition responsable* ». Ces deux actions-là vont se traduire par deux programmes d'aide financière qui sont actuellement en développement du côté de RECYC-QUÉBEC et qui devraient être disponibles d'ici l'été.

1480

**Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :**

Donc pour l'instant, il n'y a pas de programme favorisant, donc, dans le fond, l'écoconception ou l'aspect des 3V, je veux dire en cours, là, dans l'état des lieux?

1485

**Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :**

Il y a des projets en cours, parce que des fois, on fait des programmes ouverts en continu où des demandes peuvent être déposées. On a eu un appel de proposition l'an dernier qui visait la réduction des plastiques et des produits à usage unique. Il y a une quarantaine de projets qui ont été déposés, avec le budget qu'on avait, donc d'un peu plus de 800 000, on a supporté 10 projets. Donc on est en train de suivre ces projets-là qui démarrent, et notre souhait, c'est de documenter leur expérience, en faire des cas à succès et de les diffuser. Donc l'action 7 que je vous parlais, c'est un peu la suite de cet appel de proposition là. Mais en ce qui concerne l'action...

1490

1495

**Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :**

C'est combien d'entreprises qui sont visées dans cette... Comme là, il y a 10 entreprises, dans le fond, actuellement, puis dans votre futur appel de candidatures, ça serait combien d'entreprises que vous visiez?

1500

**Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :**

Juste peut-être préciser, ce n'est pas 10 entreprises, c'est 10 projets. Donc il y a des projets, par exemple, qui sont portés... Puis je peux très bien partager la liste des projets avec la commission. Il y a des projets qui sont portés par des municipalités, donc qui s'adressent aussi aux citoyens. Il y en a qui sont portés par des groupes qui visent plus les entreprises. Donc, on ne vise pas, ça va être un programme qui va être ouvert, donc c'est dur de vous dire combien...

1505

1510 **Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :**

Oui oui, je comprends. Puis le nouveau programme, c'est combien de projets qui sont visés? Est-ce que c'est plus grand comme appel d'offres ou c'est...

1515 **Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :**

Oui oui, effectivement, le budget est un petit peu plus élevé, là, on parle de quelques... de mémoire, 4 millions, là. Donc...

1520 **Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :**

Mais, est-ce qu'il y a un système... OK, donc ça, c'est, bon, des subventions, de l'encouragement, mais est-ce qu'il y a une réflexion sur quelque chose de plus systématique? Donc une réglementation, de l'écofiscalité, donc des mesures qui incitent systématiquement une entreprise à faire un effort de ne pas mettre de l'emballage inutile sur le marché.

1525

**Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :**

Je peux peut-être poursuivre ma réponse puis peut-être que mes collègues du Ministère voudront compléter. Dans le cadre du régime de compensation actuel, notamment les entreprises qui mettent en marché des contenants, des emballages, des imprimés sont représentées par Éco Entreprises Québec.

1530

Dans sa tarification à ses membres, Éco Entreprises inclut différents éléments qui prennent en compte un peu les impacts des produits que les entreprises mettent sur le marché, notamment le type de matières et les quantités. Donc cette tarification-là est nécessairement un incitatif à utiliser des matières plus facilement récupérables, recyclables. Et également, ils ont certaines modalités d'écomodulation, qu'on appelle de tarification. Donc notamment des crédits pour du contenu recyclé qui sont inclus dans leur tarification. Et ils offrent aussi de l'accompagnement à leurs entreprises, à leurs membres plutôt, pour des démarches d'écoconception.

1535

1540



**Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :**

1545 Oui, ça, je suis allée voir. Et est-ce que... J'ai même vu, là, comment la grille tarifaire était déterminée. C'est sûr que les chiffres, le tarif n'est pas très élevé, là, sur un produit. Ça n'a pas une proportion importante par rapport à un produit pour un producteur qui aurait vraiment mis beaucoup d'efforts à l'écoconception. Donc encore là, dans une logique décisionnelle pour le consommateur, pour faire une différence, il faut quand même de l'ambition potentiellement dans le tarif.

1550 Alors la question que j'aurais à poser, c'est : est-ce que dans cette mécanique d'établissement de la tarification pour, donc, EEQ, est-ce que vous avez testé l'efficacité du tarif actuel pour être capable de proposer des nouveaux tarifs? Est-ce que vous faites des évaluations sur les résultats, sur la prise de décision citoyenne et des ICI face à ces tarifs pour les réviser?

1555 **Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :**

1560 Si vous me permettez, et peut-être juste pour préciser le rôle de RECYC-QUÉBEC, parce que c'est vraiment Éco Entreprises qui a le mandat d'établir, d'élaborer le tarif, de consulter ses membres sur ce tarif-là et d'adopter, de valider, ou d'approuver le tarif. Le tarif est transmis à RECYC-QUÉBEC qui l'analyse selon les critères de la réglementation et les conditions du ministre et, par la suite, on fait une recommandation parce que c'est un tarif qui est adopté par le gouvernement.

1565 Donc juste dans la mécanique des rôles, je vous dirais qu'actuellement, on a des discussions avec les gens de Éco Entreprises Québec pour faire évoluer, donc davantage tourner leur tarification vers l'écomodulation, d'accélérer un peu la transition. Étant donné aussi qu'on est dans un contexte de modernisation de la collecte sélective, qui va voir leur rôle changer. Donc actuellement, ils ont une responsabilité qui est financière essentiellement, donc les entreprises vont rembourser les coûts assumés par les municipalités pour les services de collecte sélective selon certaines modalités de calcul qui sont prévues à la réglementation.

1570 Mais là, on change, donc, leur responsabilité, on va leur dire un peu comme les appareils électroniques, vous devez prendre en charge l'entièreté de la chaîne et vous assurer de mettre en place les moyens que vous jugerez efficaces pour atteindre les objectifs fixés par le gouvernement dans le cadre également que le gouvernement va avoir fixé. Donc il y a des travaux en cours du côté de Éco Entreprises pour ajouter des mesures en lien avec l'écomodulation de leur tarif.

1575

**Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :**

1580 Mais on reste toujours dans une tarification pour payer la collecte et non pas pour inciter à faire une meilleure différenciation entre le produit écoconçu versus le produit qui met en marché de l'emballage qui ira à l'enfouissement?

**Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :**

1585 En fait, la tarification s'applique pour tous les emballages mis en marché, donc pas seulement ceux qui se retrouvent dans la collecte sélective. Peut-être c'est une précision. Puis comme je vous dis, là, présentement, il y a un crédit pour le contenu recyclé. Donc une entreprise qui va mettre avec certaines catégories qui sont visées, donc ça encourage ce volet-là.

1590 Il y a d'autres choses qui s'en viennent aussi pour apporter un crédit, si on veut, à ceux qui vont faire des démarches d'écoconception, mais ça peut évoluer dans cette tarification-là. On voit l'exemple, notamment, j'ai l'exemple en tête de CITEO, en France, qui a un tarif écomodulé qui va permettre un peu avec une formule bonus-malus aussi qui est très détaillée, qui vise aussi à responsabiliser les entreprises sur leur choix de type de matériaux, de poids, de diversité aussi, les matériaux composites où plus qu'un type de matières qui peuvent être plus difficilement recyclables.  
1595 Donc il y a quand même, via cette tarification-là, un incitatif à des meilleurs choix de production et conception.

**Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :**

1600 Ça détermine pour moi. Mon collègue.

**M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :**

1605 Oui. Bon, madame Langlois, Éco Entreprises, là, peut-être m'expliquer un peu plus mieux c'est quoi le montant qu'ils doivent aller chercher par leur tarification? On a un tarif, là, c'est quoi la somme qu'ils doivent récupérer par cette formule-là?

**Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :**

1610            Cette somme-là varie à chaque année, parce que comme je le disais, selon la  
réglementation actuelle, c'est le régime de compensation, et à chaque année, les municipalités vont  
nous déclarer, donc à RECYC-QUÉBEC, les coûts qu'ils assument pour les services de collecte  
sélective. Donc quels coûts sont inclus? Tout ça, c'est prévu à la réglementation. Et même chose  
1615 y a une formule de calcul prévue à la réglementation.

Donc à l'aide de ces déclarations annuelles là qui sont faites par les organismes municipaux  
qui ont la compétence au niveau de la collective sélecte, on calcule les montants de compensation,  
et c'est cette somme-là qu'on indique à Éco Entreprises et à RecycleMédias, qui est l'organisme qui  
1620 représente les journaux actuellement, et c'est ces sommes-là, donc, qui doivent être versées de leur  
côté, donc faire l'objet d'une contribution de leurs membres.

Donc, de mémoire, puis peut-être que mon collègue, monsieur Vermette, pourrait préciser,  
là, mais de mémoire, pour la dernière année de compensation qui était... qui portait pour l'année  
1625 2019, on était autour de 200 M\$ au total pour Éco Entreprises et RecycleMédias. Donc l'année 2020,  
la période de déclaration pour les municipalités, elle est en cours et elle se termine à chaque année  
le 30 juin.

**M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :**

1630            Quand vous dites, ils vont récupérer les coûts de collecte, ça n'inclut pas la partie tri? Ce  
n'est pas l'ensemble des activités de tri jusqu'à la sortie du centre de tri, c'est ça que je comprends,  
là, c'est juste les coûts de collectes sélectives?

**Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :**

1635            Merci pour la question, ça me permet de le préciser. Ça l'inclut les coûts de collecte,  
transport, donc le volet récupérer les bacs, acheminer les matières, et tri, conditionnement, donc  
également les coûts que la municipalité assume, par exemple, en faisant affaire avec un centre de  
1640 tri pour l'envoi des matières. Donc c'est les deux volets, mais ça... donc ça se termine, si on veut, au  
centre de tri actuellement.

**M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :**

1645           Incluant les coûts du centre de tri. — Monsieur Allaire, peut-être m'expliquer, les municipalités passent des contrats avec les centres de tri pour trier les matières qui sont recueillies dans la collecte sélective? Comment ça fonctionne?

**M. MICHEL ALLAIRE :**

1650           C'est le même principe. Souvent, c'est même d'ailleurs le même appel d'offres, le même contrat que les autres matières. Il s'agit... On demande... La municipalité fait un appel d'offres, elle demande à ce que les matières soient collectées et acheminées puis traitées dans un centre de tri. Donc elle reçoit les soumissions, ouvre les enveloppes et voit si... Par exemple, l'appel d'offres peut comporter trois volets, le recyclable, l'organique et les ordures à éliminer. Et puis là, la municipalité  
1655           ouvre les enveloppes et octroie soit globalement le contrat à une entreprise, ou si elle inscrit les clauses en conséquence, peut le diviser et octroyer trois mandats différents. Mais ça inclut toujours au complet.

1660           Il y a bientôt Montréal qui va... qui met en service, là, son centre de tri à Lachine. À ce moment-là, les matières de Montréal, pour une certaine partie de la Ville, vont être acheminées à ce site-là. Mais donc à ce moment-là, la portion traitement pour ces contrats-là ne sera pas incluse, ne fera pas partie de l'appel d'offres.

**M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :**

1665           Est-ce que dans la réglementation, madame Langlois, là, il faut que tous les coûts soient couverts? Je m'explique, là. Il y a quelques années, il est arrivé des problèmes. Moi, je vivais à Longueuil à cette époque-là, là, il y a un centre de tri qui dit : Moi, je ne fais plus d'argent parce que mes ballots, personne n'en veut, je vais fermer. Alors la municipalité se trouve dans une situation  
1670           de... complètement coincée et se voit obligée de payer, ni plus ni moins, pour garder les activités de tri ouvertes. Est-ce que ces coûts-là vont être compensés par Éco Entreprises Québec ou si c'est les citoyens qui l'avalent directement dans leur compte de taxes?

**Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :**

1675

En fait, tous les coûts qui sont admissibles, donc les coûts de, comme je le disais, de collecte, transport, tri, conditionnement, selon les modalités prévues dans la réglementation, là, il y a des exceptions ou des choses comme ça. Par exemple, il y a un montant, un pourcentage qui est ajouté à toutes les municipalités de façon uniforme, un 8.55 % pour couvrir des coûts qui seraient

1680

d'administration, de sensibilisation, d'achat de contenants aussi. Donc ça, c'est un pourcentage fixe qui est ajouté aux coûts déclarés par les municipalités.

Mais oui, là, donc les coûts de la municipalité pour les coûts de tri, même s'ils sont en hausse, vont être déclarés et compensés selon le facteur de performance. Donc le facteur de calcul qui est prévu, là, dans le régime de compensation. Parce que comment ça fonctionne, c'est qu'il y a des groupes qui sont créés, basés sur la population de l'organisme municipal et de sa distance de Québec ou de Montréal. Et en fonction de ça, les municipalités d'un même groupe, leur performance est comparée entre elles.

1685

Donc c'est comme ça qu'on fixe, si on veut, la performance et qu'on détermine le montant de compensation. Si vous voulez, je peux vous partager, là, les dernières informations de la dernière compensation, il y a des tableaux résumés et détaillés des montants compensés à chaque organisme municipal qui a la compétence.

1690

**M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :**

1695

Je pense qu'on a déjà posé la question, mais je vais la reposer pareil parce que c'est vraiment important, là. Est-ce que... Parce que là, on va étendre ça à d'autres types de contenants, ce que je comprends, avec la nouvelle collecte sélective, là, on va élargir ça, mais ce système-là, depuis qu'il est en place, est-ce que RECYC-QUÉBEC a constaté qu'il y a une amélioration au niveau des matières... une diminution des matières qui sont envoyées à l'enfouissement puis une augmentation... une réduction de... une augmentation des matières qui sont recyclées? Est-ce que, autrement dit, est-ce que ça marche? Est-ce que ça donne des résultats?

1700

1705 **Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :**

1710 C'est une bonne question puis je répondrai en deux temps. Oui, il y a eu quand même des grandes avancées puis... des grandes avancées, puis il faut quand même... c'est assez, ça a l'air naïf à dire, mais c'est assez nouveau la gestion des matières résiduelles aussi, là. Il y a 20 ans, on n'avait pas autant de bacs ou de services. Donc c'est quand même une industrie qui est jeune en général.

1715 Il y a eu des avancées, là, ça, c'est clairement au niveau des quantités récupérées. On parle d'environ 1 million de tonnes qui sont reçues par l'ensemble des centres de tri de la collecte sélective bon an mal an. Donc cette quantité-là, elle est assez... il y a une certaine stabilisation, stagnation même je vous dirais.

1720 Notamment, aussi, il y a une tendance qu'on a vue, puis on parlait de réduction à la source, il y a eu, dans les dernières années, des changements dans les matières mises en marché. Notamment, les journaux, je pense que c'est l'exemple le plus criant qu'on peut constater tout le monde, là. Il n'y a presque plus de journaux papier mis en marché. Il y a eu des allègements de poids aussi pour certains contenants, emballages, puis il y a eu des transferts, donc, par exemple, de contenants de verre qui étaient plus lourds vers du plastique ou d'autres types de contenants.

1725 Donc il y a eu une tendance où on a diminué le poids total de ce qui était des contenants, des emballages mis en marché, puis il y a une certaine stagnation au niveau des quantités récupérées puis des taux de récupération. Et c'est justement pourquoi on a travaillé du côté de RECYC-QUÉBEC ardemment puis avec nos collègues du ministère de l'Environnement. Et pas juste nous, hein, on avait... il y a un comité qui a été mis en place par le ministre qui regrouperait différentes parties prenantes, des associations municipales, des gens du secteur privé, des organisations environnementales, et ce comité-là a recommandé au ministre, en 2020, là, donc, de moderniser le système de collecte sélective et de transférer la responsabilité à ceux qui mettent en marché les produits, mais en gardant le volet partenariat avec les organismes municipaux pour le côté service de proximité, collecte, transport.

1735 Donc c'est un système qui a eu des gains, qui est arrivé à une certaine limite, donc c'est pour ça aussi qu'on souhaite le moderniser. Et il y a la modernisation aussi de la consigne aussi en parallèle qui s'opère, parce que c'est deux systèmes complémentaires. Donc on a fait, puis je vous

1740 dirais que pour moi, c'est un élément... c'est facteur de succès de moderniser les deux systèmes en  
parallèle et d'élargir la consigne à tous les contenants de boisson, donc... Et d'uniformiser aussi dans  
ce qui est prévu, uniformiser le montant de la consigne à 10 ¢, de mettre un petit peu plus à 25 ¢  
pour les bouteilles de vin et le verre de grand format, dans l'optique de favoriser, encore une fois, le  
retour de ces produits-là, donc la récupération, pour ce qu'on consomme à la maison, ce qu'on  
1745 consomme à l'extérieur de la maison aussi, peut-être pas actuellement, mais quand on va revenir à  
la vraie vie, on consomme des boissons à l'extérieur de la maison. Et donc de favoriser le retour, la  
récupération, mais surtout le tri à la source, parce que pour certaines matières, puis on a parlé pour  
le verre notamment, plus le verre est trié à la source, meilleure est sa qualité, meilleures sont les  
possibilités de recyclage, notamment pour la refonte.

1750 **M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :**

Au niveau des coûts, combien ça coûte le recyclage, par tonne de... Puis est-ce que ce  
coût-là a évolué depuis 2015? Quand on parle de... Puis comment ça se compare, encore là, au coût  
d'enfouissement?

1755

**Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :**

Est-ce qu'on peut y aller plus tard à celui-là ou tu veux... Bien juste pour finir le sujet  
réduction à la source. Mais c'est sûr qu'on va y revenir.

1760

**M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :**

C'est correct, on va reprendre la question un peu un peu tard. Ça marche.

1765 **Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :**

C'est ce que je propose. Ça va?

**LE PRÉSIDENT :**

1770

Peut-être juste une petite question de clarification. Quand vous avez parlé d'écomodulation  
tout à l'heure, une écomodulation plus très forte, est-ce qu'il y a une grande résistance à ça?

**Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :**

1775 Je ne pourrais pas vous dire, là. Je vous dirais que dans les mesures... Puis même, il y a certaines entreprises qui le souhaitent puis qui emboîtent le pas. La tarification de Éco Entreprises comme celle de RecycleMédias fait l'objet de consultation auprès des membres et d'un rapport de consultation qui sont publics. Donc je vous dirais qu'il y a des traces écrites aussi puis il y a des processus de consultation dans cette optique-là.

1780 Je ne dirais pas qu'il y a des résistances fortes. C'est sûr que certains sont en avant de la parade, d'autres, comme dans tout changement, je pense, donc d'autres attendent peut-être un soutien financier, des choses comme ça, ou souhaitent être accompagnés là-dedans. Ce n'est pas toutes les entreprises qui ont l'expertise interne aussi pour faire une démarche d'écoconception ou  
1785 choisir le meilleur emballage. Donc je pense que c'est un accompagnement qui est en place du côté de Éco Entreprises, puis je ne vous dirais pas qu'il y a de résistance majeure, à ma connaissance.

**LE PRÉSIDENT :**

1790 Puis tout à l'heure -- ça sera ma dernière question -- tout à l'heure, vous avez indiqué qu'un des exemples les plus frappants, c'est celui relatif à la quasi-disparition des journaux papier, mais en contrepartie, aujourd'hui, quelqu'un qui veut lire La Presse ou La Presse+, bien il y a d'autres moyens, qui sont des moyens électroniques. Donc oui, le papier a baissé, mais les produits électroniques, en contrepartie, ont augmenté. Donc est-ce que vous soupesez cet aspect-là dans  
1795 l'équation que vous faites? Ou vous nous... Étant donné que vous dites que les matériaux électroniques relèvent de l'ARPE, donc des générateurs, donc on ne les regarde pas ou vous les regardez?

1800 Parce qu'à un moment donné, c'est des vases communicants. Moi, je reste dans un quartier où, régulièrement, je vois des télévisions à côté de la poubelle et qui sont ramassées en même temps que les poubelles. Donc ça se retrouve fondamentalement dans les lieux d'enfouissement, alors qu'ils ne devraient pas se trouver là. Comment vous faites la balance des choses?



**Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :**

1805

Bien ça, c'est le rôle de RECYC-QUÉBEC, donc d'encadrer les systèmes de récupération. Donc à la fois, on gère le programme des pneus hors d'usage, on encadre les programmes de consignes publiques, on encadre la collecte sélective dont on parle actuellement, mais on encadre aussi tous les programmes de responsabilité élargie des producteurs.

1810

L'exemple que vous donnez de la transition des journaux avec la baisse de leur tirage, ce n'est pas un... je vous dirais que c'est un contexte, aussi, structurel de l'industrie médiatique qui a amené ces réductions à la source là, si on veut, de papier. Ce n'est pas des actions ni de RECYC-QUÉBEC ou de l'organisme qui représente les journaux, RecycleMédias, là. C'est un contexte structurel aussi de cette industrie-là qui est en transformation.

1815

Mais, comme vous le dites, les produits électroniques sont couverts par un programme de responsabilité élargie des producteurs, donc c'est le mandat de RECYC-QUÉBEC de suivre ces organismes-là, d'obtenir leur reddition de compte annuel. Et peut-être que mes collègues au ministère voudront le préciser, là, c'est des réglementations, cette réglementation-là spécifique sur la responsabilité élargie des producteurs, ça fait déjà quelques années qu'elle est en place et il y a une révision de certains éléments qui sont prévus pour, encore une fois, améliorer certains éléments ou des enjeux d'opération de ces programmes-là. Mais c'est pas mal ça pour répondre à votre question.

1820

1825

Donc il n'y a pas toujours d'action directe ou d'intervention qui amènent ce changement-là, mais c'est intéressant quand on sait que l'ensemble des matières sont gérées. Mais il y a des matières qui ne font pas l'objet d'un programme de récupération spécifique aussi, qui sont sous notre radar et pour lesquelles, notamment, on a des initiatives d'acquisition de connaissances ou de soutien financier à des initiatives porteuses aussi qui sont mises en place.

1830

**LE PRÉSIDENT :**

Mais quelle est la relation entre l'ARPE et vous? Est-ce qu'il y a une relation au niveau d'un contrôle, d'une surveillance ou elle a une totale autonomie?

1835

**Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :**

1840 Tous les organismes -- puis ce n'est pas juste ARPE, là -- on parle d'ARPE, mais tous les  
organismes de gestion sont reconnues par RECYC-QUÉBEC, donc ils doivent déposer, si on veut,  
leur candidature, je vais le dire comme ça, avec un plan de programme. Nous, on s'assure de la  
conformité du plan de programme avec la réglementation, avec les conditions du ministre. Donc ça,  
c'est le démarrage, si on veut, d'un programme. Et, par la suite, il y a un suivi annuel, donc il y a un  
rapport qui est remis à RECYC-QUÉBEC, que nous, on partage avec le ministre également.

1845

Donc il y a un rapport annuel qui est fait. Et dans notre analyse du rapport annuel, nous, on  
émet certaines recommandations selon les résultats, selon ce qu'on constate à l'organisme. Donc  
c'est quelque chose qu'on fait. On fait un suivi l'année suivante de l'intégration de nos  
recommandations également, et tout ça dans le cadre réglementaire actuel, comme je vous le disais,  
qui est appelé à évoluer.

1850

**LE PRÉSIDENT :**

Ces recommandations, elles n'ont pas un caractère obligatoire?

1855

**Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :**

Non.

1860

**LE PRÉSIDENT :**

Madame Forget.

**Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :**

1865

Monsieur Renaud. Sur le bon bloc.

**M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :**

1870 Oui oui, je suis sur le bon bloc. J'apprends, là. Je commence à être capable de fermer mon micro, puis là, je vais être...

1875 Ce que je comprends, là, du système -- madame Langlois, vous me corrigerez si... -- c'est que de mettre en place une mécanique comme Éco Entreprises, là, en fait, le coût de la collecte et du recyclage est payé par les consommateurs, ces coûts-là sont internalisés dans le prix des produits, c'est ça qu'on fait ni plus ni moins, là. L'entreprise paie une quote-part à Éco Entreprises, elle va incorporer cette quote-part-là dans ses coûts de production et, donc, son produit devait coûter plus cher. C'est ça la mécanique, c'est ça que je comprends?

1880 **Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :**

1885 Pour le rejet, ou pour ce qui est couvert, donc les contenants, emballages, imprimés, journaux, effectivement, c'est des coûts, quand même... Sur le prix d'un produit, il y a plusieurs éléments qui peuvent influencer le prix, la compétitivité, les concurrents, donc... Mais oui, ça serait internalisé, donc, dans le coût du produit. Donc ce n'est pas l'ensemble des citoyens qui paient pour ces emballages-là, mais plutôt ceux qui les consomment. Donc c'est le principe d'utilisateur payeur, si on veut.

1890 Pour ce qui concerne les programmes de responsabilité élargie des producteurs, comme celui de ARPE-Québec, mais il y en a d'autres, là, sur les peintures, les huiles, les piles, les lampes au mercure, et très prochainement pour les électroménagers. C'est dans leur... C'est ce qu'on appelle un écofrais qui est internalisé dans le prix de vente, mais qui peut être affiché. Donc ça dépend de chacun des programmes, mais c'est des écofrais, puis ces écofrais-là sont disponibles, de mémoire, là, il y a de l'information sur les sites Internet des organismes.

1895 Puis ils peuvent évoluer aussi dans le temps, là. Je vous dirais, par expérience, je vais prendre l'exemple du matériel électronique. Quand le programme démarre, il y a un écofrais qui est fixé basé sur la meilleure évaluation possible des coûts et des revenus, mais cet écofrais-là peut évoluer dans le temps, parce que plus le programme acquiert une certaine maturité, plus il y a certaines optimisations de coûts qui peuvent être possibles, donc les écofrais peuvent être revus

1900

annuellement par les organismes de gestion. Puis dans le cas du matériel électronique, si je ne me trompe pas, il y a deux ou trois révisions à la baisse, là, de ces montants-là.

**M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :**

1905

Mais selon vos analyses, là, depuis que ça existe, je parle de Éco Entreprises, parce que dans le cas des REP, là, si on parle des produits électroniques, des peintures, des pneus, si je ne me trompe pas, on est plus du côté des matières dangereuses, ou en tout cas, c'est le *Règlement sur les matières dangereuses* qui intervient, où on n'est pas dans les... Ces produits-là ne peuvent pas être envoyés directement à l'enfouissement, c'est...

1910

**Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :**

Ces matières-là, là, de -- puis peut-être que mes collègues au ministère vont vouloir préciser ma réponse si je dis n'importe quoi -- mais ce n'est pas des produits visés par la réglementation sur les matières dangereuses, c'est une réglementation spécifique, là, pour la récupération, la valorisation des produits par les entreprises. Donc c'est sûr que le souhait, c'est de maximiser la récupération et éviter l'envoi direct à l'élimination. Mais je ne pense pas qu'il y a d'interdiction d'élimination.

1915

1920

**M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :**

Mais je reviens à Éco Entreprises...

1925

**LE PRÉSIDENT :**

Mais j'aimerais quand même qu'on vérifie ça auprès du ministère de l'Environnement.

**M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :**

1930

Je vais revenir, je vais juste compléter avec... puis je reviens.

Madame Langlois, je m'excuse. Est-ce que selon vos analyses, la tarification de Éco Entreprises a un impact sur les choix des consommateurs, sur le marché lui-même? Le fait qu'une

1935 entreprise a un emballage moins... qui n'est pas recyclable, devrait typiquement payer un tarif plus élevé, mais ce tarif-là va se refléter dans le prix de son produit, logiquement, ça devrait avoir un impact sur le marché, mais est-ce que ça a véritablement un impact?

**Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :**

1940 Je vais vous répondre par une autre réponse puis je vais revenir à votre question. Ça l'a un impact sur les types de produits mis en marché par les entreprises. C'est sûr, si tu dois payer 500 pour mettre en marché du verre, tu vas peut-être faire le choix d'aller vers une autre matière qui est... Donc c'est sûr qu'il y a un impact sur les choix des entreprises.

1945 Au niveau des choix de consommation, je vous dirais, comme ce n'est pas nécessairement des frais, c'est des frais internalisés qui ne sont pas affichés ou pas vraiment, j'en connais très peu, là, pour les contenants, emballages, imprimés, d'entreprises qui affichent le coût environnemental, donc c'est plus dur.

1950 Donc c'est là aussi que les campagnes de sensibilisation sont importantes à deux niveaux : pour informer les consommateurs de quoi faire avec leur matière, donc il y a des campagnes annuelles qui sont faites par RECYC-QUÉBEC. Et notamment, on a déployé un outil qui s'appelle *Ça va où ?*, qui est une application mobile, qui est disponible sur notre site Internet, qui vous permet, si vous ne l'avez jamais testée, je vous invite à la télécharger. Il y a plus de 1 000 produits répertoriés, puis quand vous tapez, selon votre municipalité, ça va vous indiquer quoi faire avoir. Donc de le mettre dans le bac de récupération, le bac de matière organique, aller le porter à l'écocentre, et cætera. Donc c'est des... Il faut informer les citoyens sur quoi faire avec les matières.

1960 Puis dans le processus d'informer les citoyens, les consommateurs sur les choix de consommation, bien il y a d'autres choses qui peuvent être faites, notamment pour privilégier -- puis Éco Entreprises avait fait une campagne là-dessus notamment -- privilégier les produits facilement recyclables, à contenu recyclé. Par exemple, l'ensemble que j'ai en tête, c'est un produit qui est fait d'une seule matière est souvent beaucoup plus facile à recycler qu'un produit qui va être composé de deux matières, par exemple, du métal, du carton. Bien qu'ils peuvent être séparés, quand ils sont ensemble, le consommateur ne va pas toujours faire la séparation. Donc...

1965

**Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :**

1970 Mais je pense que la question de mon collègue, c'est, je veux dire, au-delà de la perception  
de l'impact, est-ce qu'il y a une étude et est-ce que ça fonctionne? Est-ce que le tarif rend... Est-ce  
que ça change le comportement de l'entreprise puis est-ce que ça change le comportement du  
consommateur? Puis ça, c'est ce qu'on cherche comme information. On ne cherche pas... On  
1975 cherche évidemment à comprendre comment ça fonctionne, mais si vous avez des études d'impact  
sur le tarif actuellement autant de la responsabilité élargie, les écofrais ainsi que les entreprises avec  
EEQ, c'est ce qui nous intéresse vraiment.

Je suggère de peut-être passer à l'autre bloc, là, de consommation.

1980 **M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :**

Bien avant, on va... Monsieur Trudel, la peinture, les huiles, tous les produits qui sont soumis  
à une responsabilité élargie des producteurs, c'est les produits qui peuvent être enfouis ou...? J'étais  
sur... Quand on va sur votre site, ces réglementations-là sont sous l'onglet des matières  
1985 dangereuses. Alors, je voulais comprendre, là, est-ce que quelqu'un peut envoyer de la peinture  
dans un site d'enfouissement?

**M. CLAUDE TRUDEL :**

1990 Le règlement fait en sorte que c'est interdit d'envoyer les matières dangereuses dans les  
lieux d'élimination des lieux d'enfouissement régis par le *Règlement sur l'enfouissement et  
l'incinération de matières résiduelles*. Je vous réfère à l'article 4 du règlement.

1995 Je profiterais peut-être de l'occasion, par contre, parce qu'il y a peut-être ma collègue, là,  
qui s'est donné la peine d'être présente cet après-midi avec nous, si elle... je ne sais pas si elle a  
des choses à ajouter, là, mais Marie Dussault a peut-être des choses à ajouter sur l'ensemble des  
choses qui s'est dit jusqu'à maintenant.

2000

**Mme MARIE DUSSAULT :**

Oui, merci, Claude, effectivement, quoique madame Langlois a déjà fait un bon tour de roue. Elle a déjà donné beaucoup d'explications que je confirme d'ailleurs. Je peux quand même rajouter quelques informations.

2005

Pour votre question spécifique, Monsieur le président, par rapport à l'élimination de matières qui sont visées par un règlement de responsabilité élargie des producteurs, effectivement, dans la mesure où ces matières-là ne sont pas toutes nécessairement des matières dangereuses, il n'y a pas d'interdiction explicite de les envoyer à l'élimination.

2010

Bien entendu, quand on parle d'une lampe au mercure ou quand on parle d'un produit électronique qui, une fois en fin de vie, a été compressé, détruit, effectivement, il peut être assimilable à une matière dangereuse, donc ne devrait pas, à tout le moins en théorie, se retrouver dans un lieu d'enfouissement. Mais encore là, ce n'est pas une matière dangereuse lorsqu'il est mis sur le marché puis qu'il est intact. Donc c'est toujours un petit peu difficile aussi à appliquer.

2015

Mais un des buts, justement, d'avoir désigné ces catégories-là de matières sous le règlement de responsabilité élargie des producteurs à ce jour, c'était notamment en raison de leur dangerosité. Ce n'était peut-être pas la seule raison, mais c'en était une des raisons.

2020

Ceci étant dit, peut-être aussi un peu en réponse aux premières questions qui ont été posées par madame Forget, entre autres, par rapport à la réduction à la source, je suis tout à fait d'accord avec les réponses que madame Langlois a fournies. Mais je pense qu'il faut aussi être conscient que oui, la réduction à la source, c'est un des objectifs. Mais avec tous les différents éléments d'écomodulation des coûts notamment des éventuels écofrais qui découlent de ces obligations-là faites aux entreprises, c'est davantage l'ensemble de la notion d'écoconception qui est visé.

2025

2030

Si on parle en particulier de la collecte sélective et en particulier des contenants, emballages, on s'entend que oui, on veut une réduction à la source, et il y en a effectivement eu dans l'effet, si on peut dire, des différents tarifs qui ont évolué au fil des ans, là, de Éco Entreprises Québec. On l'a vu, madame Langlois l'a dit tantôt, on a vu des fois des glissements d'une matière vers une autre, on a vu, encore, des produits qui ont été amincis, qui ont été revisités en termes de

2035 format pour utiliser moins de matières. Et on a aussi vu quand même certains... même si c'est encore relativement marginal, il va y avoir des efforts quand même pour aller vers le zéro emballage.

2040 Et je vous garantis, par exemple, si vous regardiez une grille tarifaire de Éco Entreprises Québec des premières années du régime, là, autour de 2005, 2006, 2007, avec une grille d'aujourd'hui, la grille d'aujourd'hui est beaucoup plus détaillée. Et ça a fait en sorte, par exemple, lorsqu'on a désamalgamé, par exemple, certaines... différents types de résines de plastique -- et notamment pour mettre à part un peu le polystyrène, ou encore des plastiques dégradables qui sont peu et pas compatibles avec la collecte sélective -- les centres de tri et les débouchés, quand le prix de cette résine-là a été séparé, donc augmenté par rapport aux autres résines qui sont plus souhaitables pour une meilleure gestion en fin de vie, on a vu effectivement des entreprises qui ont  
2045 changé leur choix d'emballage pour aller vers des emballages qui, finalement, même si on ne peut pas nécessairement les éliminer en termes de ne pas les produire, sont beaucoup plus compatibles et beaucoup plus faciles à gérer en fin de vie selon une approche d'économie circulaire.

2050 Donc la réduction à la source, oui, mais souvent, ça passe davantage par l'écoconception et non pas nécessairement le fait que l'emballage n'existera plus. Et c'est un peu la même chose aussi pour les autres produits sous responsabilité élargie des producteurs. Il y a aussi une disposition dans le *Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises*, qui oblige les fameux écofrais qui, encore là, ne sont pas fixés pas dans la réglementation, sont fixés par les différents organismes responsables, que ces écofrais-là devraient aussi normalement être écomudolés, pour tenir compte justement des différents produits.  
2055

2060 Et quand on dit écomodulés, ça pourrait être sur différents facteurs, ça pourrait être sur la durée de vie d'un produit électronique, ça pourrait être sur son contenu en matière toxique, ça pourrait être sur son contenu en matière recyclée. On a laissé le choix aux organismes de déterminer les critères.

2065 Et tantôt, quelqu'un posait la question à savoir s'il y a de la résistance justement à ces approches-là d'écomodulation, bien, effectivement, comme madame Langlois le disait, au niveau des contenants, emballages, on n'a pas vraiment vu de résistance, ça a vraiment été un outil qui a été utile.



2070 Mais je ne vous cacherais pas qu'au niveau des autres programmes de responsabilité élargie  
des producteurs, l'écomodulation est encore peu utilisée, du bout des lèvres. Mais on voit quand  
même que quand on l'utilise, ça fonctionne. Et je vais vous donner un exemple bien concret avec le  
programme pour la gestion des huiles usagées, qui inclut également les contenants d'huile, les filtres  
à l'huile, les antigels, et cætera, où la Société de gestion des huiles usagées, la SOGHU, qui est  
mieux connue sous son acronyme, il y a quelques années, il y a des entreprises qui mettent de  
l'huile, de l'huile à moteur, qui au lieu de prendre des contenants en HDPE, si je me souviens bien,  
ils avaient décidé d'utiliser des contenants en PET.

2075 Ce qui faisait en sorte que dans toute la chaîne de valeur de traitement de ces contenants  
d'huile là -- bien entendu, des contenants d'huile, ça l'a une chaîne de valeur bien particulier parce  
qu'il faut les nettoyer, les décontaminer avant de recycler le plastique -- ça nécessitait de devoir trier  
le PET contaminé du HDPE contaminé parce que ce ne sont pas les mêmes marchés et les mêmes  
étapes de conditionnement.

2080 Et lorsque la SOGHU a écomodulé son coût en disant : Bien ce n'est pas que ton plastique  
en PET, il n'est pas désirable, parce que PET, ce n'est pas un mauvais plastique en soi, mais dans  
la chaîne de valeur des huiles usagées et des contenants d'huile usagés, c'était un contaminant.  
2085 Bien, il a monté son écofrais, il n'y en a plus de contenants d'huile en PET sur le marché. L'entreprise  
a compris le message, et elle est revenue comme les autres à des contenants en HDPE, et  
maintenant c'est une chaîne de valeur qui est beaucoup plus efficace parce qu'elle n'a pas à gérer  
cette contamination-là. Alors tous les plastiques reviennent dans la boucle du recyclage.

2090 Alors oui, c'est des effets. Ce n'est pas toujours des effets immédiats, mais ce sont des  
messages, et des messages qui finissent par faire leur chemin auprès des décideurs, et bien  
entendu, quand les écofrais, ce n'est que quelques sous pour un emballage, le consommateur  
individuel ne fait pas la différence, mais pour l'entreprise, ça fait une différence.

2095 **Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :**

Donc en réalité, pour conclure ce bloc-là, je propose que si vous avez documenté ces  
changements-là, si vous avez des études élargies qui permettent à la commission de se nourrir, là,  
sur les effets des différentes mesures qui ont été faites dans le passé, les nouveaux produits qui sont

2100 prévus dans vos listes, là, diverses dans des différents programmes aussi, là, des listes mises à jour des produits qui seraient dans vos intentions, là, pour embarquer dans les programmes, voilà.

2105 Donc le deuxième bloc, c'est la consommation. Alors moi, ce que je... Le citoyen, la première question que j'aurais, c'est : avez-vous une étude qui a comparé, finalement, les citoyens qui consomment vraiment sans déchet, ou presque sans déchet, versus des citoyens qui consomment normalement, disons, statu quo?

2110 L'impression que ça donne, c'est que c'est plus cher de consommer bien que de consommer moins bien. Pourquoi? Puis est-ce qu'il y a une étude qui a été faite en ce sens? Ça voudrait dire que le signal pour le citoyen, il n'est pas clair. Le citoyen qui veut bien faire doit investir à nouveau. Donc celui qui veut bien faire qui investit sur le prix plutôt que ça lui coûte moins cher parce que c'est bien fait.

2115 Alors je voulais savoir s'il y avait des études quantitatives, là, qui... Je crois qu'il y en a quelques-unes, mais c'est journalistique ce qu'on a trouvé. Mais je voulais savoir si du côté de RECYC-QUÉBEC ou du ministère responsable de l'environnement qu'il y avait eu une comparaison pour savoir si le signal pour le consommateur est clair. Madame Langlois Blouin.

**Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :**

2120 Des études qui portent sur qu'est-ce que vous avez mentionné, non. Par contre, il y a des études comportementales qui ont été faites au niveau des citoyens puis des entreprises, c'était résumé dans notre rapport qui vous a été partagé, donc sur les freins et les leviers pour encourager les meilleurs comportements, donc à la fois chez les citoyens et les entreprises.

**Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :**

2125 Et du point de vue... sur le côté du ministère responsable de l'environnement, est-ce qu'il y a des études pour savoir si des gens consomment un produit conçu?

**M. CLAUDE TRUDEL :**

2130 Mes collègues me disent qu'on n'a pas connaissance d'études de cette nature.

**Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :**

2135

OK. Mon autre question, j'en ai juste une autre; après, monsieur Renaud ou monsieur Zared, vous pourrez enchaîner. C'est au point de vue de la certification, je voyais qu'il y avait, évidemment, *ICI on recycle*, j'ai vu qu'il y avait 387 entreprises, pour l'instant, qui étaient certifiées. Ça aussi, ça peut être un signal pour le citoyen autre le prix s'il veut encourager une entreprise certifiée qui a une

2140 logique 3RV-E. Est-ce que cette certification va être élargie au compostage, à tous les autres aspects au niveau de RECYC-QUÉBEC, est-ce qu'il y a une intention d'avoir une certification plus globale pour envoyer un signal aux citoyens, ou est-ce qu'il en existe déjà, là, d'autres certifications sur le marché? Madame Blouin.

2145

**Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :**

Oui, je m'excuse, comme vous m'interpelliez, je me doutais que c'était à moi de répondre. Le programme de reconnaissance *ICI on recycle*, juste pour faire la distinction, ce n'est pas une certification ou une norme, c'est un programme de reconnaissance, donc, géré par RECYC-QUÉBEC, qui reconnaît, en fait, les efforts d'une entreprise dans la réduction à la source, le réemploi et la gestion responsable de leurs matières résiduelles. Donc l'ensemble des pratiques d'une entreprise peuvent faire partie du dossier, donc de ce qu'ils déposent chez nous, et ils sont reconnus en fonction de tout ça.

2150

2155

Et on a ajouté il y a quelques années même, on a bonifié le programme pour intégrer tout le volet de quantification des efforts de réduction à la source de réemploi, donc tout ça, c'est déjà actuel, donc ça s'applique aux entreprises.

2160

On a aussi, donc, développé en collaboration avec Réseau Environnement, un programme qui s'adresse aux organismes municipaux ou aux municipalités qui s'appelle *GMR Pro*, qui inclut un volet de communauté de bonnes pratiques, mais aussi un volet reconnaissance des efforts faits par une municipalité au niveau de la réduction, réemploi, recyclage, valorisation.

2165

Et dernier point, au niveau des centres de tri de de construction, rénovation, démolition, on a un programme de reconnaissance aussi qui a été lancé en juillet dernier et pour lequel on a des demandes qui ont été déposées qui sont en cours d'analyse. Et il n'y a pas de programmes de reconnaissance pour le citoyen en tant que tel.

**Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :**

2170 Non, moi c'était plus pour que le citoyen puisse bien consommer, qu'il sache qu'une  
entreprise est certifiée ou que le prix lui indique que c'est justement écoconçu. Puis savoir si... Vous  
avez parlé de la sensibilisation, mais la sensibilisation à ce stade-ci, est-ce que vous continuez à  
croire que ça fonctionne? Parce que ça fait plusieurs années de sensibilisation, peut-être qu'il faut  
passer au prix ou à des mécanismes économiques. Est-ce que vous avez une réflexion là-dessus  
2175 autant au niveau de l'environnement que... ministère responsable de l'environnement qu'au niveau  
de RECYC-QUÉBEC?

**Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :**

2180 Je peux peut-être commencer puis je laisserais... Donc Sophie Langlois, de RECYC-  
QUÉBEC. Je pense qu'il faut faire évoluer les moyens, pour répondre à votre question. Des fois, on  
commence par des approches volontaires, après ça, on arrive avec des approches incitatives, puis  
on peut évoluer vers d'autres approches par la suite. Mais pour moi, personnellement, la  
sensibilisation est nécessaire en tout temps.

2185 Et je fais du pouce sur ce que j'ai entendu plus tôt aujourd'hui, où il faut répéter, répéter,  
répéter. C'est vrai pour les enfants, c'est vrai aussi pour monsieur et madame Tout-le-Monde. Je  
pense que... Puis ce n'est pas dans l'optique de culpabiliser ou de reprocher, mais je pense que, des  
fois, avec la vitesse puis les matières qui évoluent, on oublie ou on cherche de l'information. Donc  
2190 pour moi, la sensibilisation, c'est des efforts en continu qui peuvent s'adapter avec le temps selon  
les clientèles, selon ce qu'on voit.

Puis les études comportementales que RECYC-QUÉBEC, on a faites, donc que je vous  
parlais, il y a quelques années, là on est en train de mettre à jour celle pour les citoyens, nous servent  
2195 aussi à orienter nos campagnes de sensibilisation. Parce que si on se rend compte, par exemple,  
que pour la collecte des matières organiques, le frein le plus important à la participation citoyenne,  
c'est la perception d'odeur ou la peur des vers blancs, bien après ça, on peut enligner des messages  
pour adresser ces freins-là directement. Donc rapidement, pour répondre, puis je laisserais mes  
collègues du Ministère compléter.

2200

**Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :**

Merci. — Madame Dussault ou monsieur Trudel?

2205

**M. CLAUDE TRUDEL :**

Oui, c'est ça, je vais céder la parole à madame Dussault.

2210

**Mme MARIE DUSSAULT :**

Oui, effectivement, je ne sais pas par quel bout le prendre, mais je pense que le message que j'aimerais passer, c'est qu'il faut quand même attention, par exemple, dans les différentes obligations des programmes qui sont mis en place en vertu d'une approche de responsabilité, les fameux écofrais, là, que ça découle des programmes de responsabilité élargie des producteurs ou du régime de compensation, parce qu'on n'est pas encore dans une approche de responsabilité élargie des producteurs pour la collecte sélective. On y travaille et on espère y arriver bientôt.

2215

L'écofrais, il faut faire attention. Oui, ça peut toujours traduire une certaine... un certain message aux consommateurs comme quoi un produit avec un écofrais plus faible être mieux écoconçu qu'un autre, mais ce n'est pas automatique parce qu'il y a beaucoup d'éléments qui rentrent dans la détermination d'un coût. Ça peut être simplement la valeur de la matière sur les marchés. Et, par exemple, un emballage en verre, peut-être qu'il est essentiel d'être en verre, par exemple, au niveau de lorsqu'on prépare l'aliment, on veut assurer sa conservation, la salubrité, et cætera, mais le verre ayant une faible matière... valeur sur les marchés, bien entendu, va sans doute avoir un écofrais plus élevé à poids égal qu'un contenant en aluminium, par exemple. Donc il faut faire attention non plus pour ne pas lancer des messages qui pourraient davantage induire en erreur.

2220

2225

Ceci étant dit, il y a beaucoup d'éducation qu'on peut faire. Puis si je pense que s'il y a une chose qu'on doit faire pour améliorer le geste du citoyen, c'est surtout de lui simplifier la vie. Et c'est beaucoup ce vers quoi on essaie de travailler, notamment avec Éco Entreprises et RECYC-QUÉBEC avec la collecte sélective. C'est que présentement, les producteurs ne sont pas impliqués dans la gestion en fin de vie de ces matières-là. Ils la financent, mais ils n'ont pas un mot à dire dans les opérations, que ce soit au niveau de la collecte, du tri ou du conditionnement ou du développement

2230

2235 des débouchés. Donc il y a une déconnexion présentement entre ce que les entreprises mettent sur le marché en termes de différents types de contenants et emballages et la gestion en fin de vie.

2240 Même s'ils la financent et même si l'écofrais en vertu de la grille tarifaire de Éco Entreprises a des éléments d'écomodulation, il y a quand même une déconnexion. Et lorsqu'on va avoir passé à une approche de responsabilité élargie des producteurs, les producteurs vont être responsables de l'ensemble de la chaîne de valeur, donc ils vont avoir un intérêt beaucoup plus marqué à s'autodiscipliner, je dirais, et d'éviter de continuer à mettre en marché des contenants, des emballages qui sont difficilement compatibles ou recyclables dans la chaîne de valeur qu'ils vont devoir gérer, et en plus, en vertu de laquelle ils vont devoir performer.

2245 Parce que présentement, comme la responsabilité repose avec le monde municipal, autant que les municipalités font de beaux efforts pour performer, il n'y a pas de reddition de compte comme telle et il n'y a pas d'obligation de performance, ni au niveau de la récupération ni au niveau du recyclage, et ça, c'est appelé à changer. Donc automatiquement, ça va créer une pression sur les producteurs pour repenser un petit peu leur choix par rapport aux contenants, emballages.

2255 Et ça, ça peut valoir aussi pour les autres produits qui sont sous l'approche de la responsabilité élargie des producteurs, que ce soit des produits électroniques ou d'autres types de produits, soit d'aller vers des produits de plus longue durée de vie ou des produits qui ont moins de composants ou de moins de composants de différentes matières qui sont difficilement, ensuite de ça, démantelées, pour lesquelles c'est plus difficile, après ça de trouver des débouchés. Ce n'est pas quelque chose qui se fait rapidement, mais c'est quelque chose qui peut se faire.

**Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :**

2260 Merci beaucoup.

**LE PRÉSIDENT :**

2265 Écoutez, nous n'avons pas terminé, mais il va falloir vraiment que je retourne la parole à monsieur Ménard, et il y en a deux autres après.

Donc, monsieur Ménard, vous avez le droit à une deuxième question. Nous reprendrons, nous poursuivrons la discussion à un autre moment. Monsieur Ménard.

2270

**M. KAREL MÉNARD :**

Oui, merci. Honnêtement, je pensais avoir posé mes deux questions, donc comme il y a beaucoup de gens dans la liste d'attente, je préférerais laisser ma place pour qu'ils puissent avoir l'occasion de poser la leur, les leurs.

2275

**LE PRÉSIDENT :**

Merci pour votre honnêteté, là, j'étais sous l'impression que vous aviez posé juste une question. Merci, monsieur Ménard, au plaisir de vous revoir.

2280

**M. KAREL MÉNARD :**

Merci, au revoir.

2285

**LE PRÉSIDENT :**

Donc j'appelle maintenant monsieur Normand Beaudet.

2290

**M. NORMAND BEAUDET :**

Oui, bonjour, Monsieur le président. Est-ce que vous m'entendez bien?

**LE PRÉSIDENT :**

2295

Oui, je vous entends bien, merci.

**M. NORMAND BEAUDET :**

Alors voilà, ma question, cet après-midi, elle sera plus une question de citoyen contribuable. Et citoyen contribuable, alors c'est le contribuable, c'est celui qui envoie ces milliards de dollars

2300

2305 d'impôts au gouvernement pour avoir des services. Et le citoyen, bien c'est celui qui va élire un gouvernement légitime pour gérer ces milliards de dollars pour des services comme la santé, l'éducation, et dans mon livre à moi, la gestion des matières résiduelles, hein, qui est une question aussi d'infrastructures sanitaires, de santé publique, qui est située entre l'environnement et la santé.

2310 Alors ma question, elle porte sur une question économique, qui n'est pas souvent soulevée. Alors c'est le contribuable qui vous demande une question qui est parfois, je crois, un peu tabou, ou un omerta. Alors, c'est un expert québécois qui, dans le cadre... qui nous a informés d'une chose, d'une étude indépendante qui extrêmement intéressante, et là-dessus, monsieur... le Ministère, je voudrais entendre le ministère de l'Environnement si c'est possible, alors qui parle que comment expliquer que... en fait, il a fait une étude sur les décrets. Alors, il a soulevé une dimension de profits excessifs. Il a posé une question si les profits pour les mégaenfouisseurs n'étaient-ils pas élevés?

2315 Il a notamment fait ressortir avec pour chaque million de tonnes de déchets ressources, hein, parce que c'est pêle-mêle, alors c'est nos déchets ressources qu'on enfouit, alors le mégaenfouisseur reçoit plus de 30 M\$ de profits, soit un rendement au-dessus de 50 %.

2320 Alors, ma question est la suivante : comment le Ministère explique-t-il de si généreux décrets et pourquoi l'omerta à ce sujet? J'ai déjà posé cette question. Pourquoi moi, en tant que contribuable, je ne peux pas avoir d'informations sur comment l'argent était géré par mon gouvernement et qui fait affaire avec le privé? Et puis je n'ai rien contre ça, mais... Donc, voilà.

2325 Qu'est-ce que le ministère de l'Environnement a à répondre par rapport à de si généreux décrets et le fait qu'il soit si difficile d'en parler et que, ça serait une recommandation que je ferais au BAPE, là, qu'il y a des études indépendantes qui existent que ça serait intéressant de regarder de ce côté-là, sortir un peu du cadre institutionnel. Mais voilà, ça serait ça, ma question pour le ministère de l'Environnement, cher monsieur.

2330 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur Beaudet. En fait, c'est une question très métaphorée, là, mais je vais quand même l'adresser à monsieur Trudel.



2335 **M. CLAUDE TRUDEL :**

2340 Oui, Monsieur le président. J'aimerais rappeler, premièrement, le rôle et les responsabilités du Ministère pour ce qui est du volet élimination de matières résiduelles. Premièrement, le premier rôle, c'est d'élaborer et de mettre à jour des exigences réglementaires pour s'assurer, en conformité avec la politique québécoise, que l'élimination des déchets est sécuritaire. Deuxième rôle, c'est l'autorisation préalable de ces installations-là aussi, en fonction de leurs risques. Quand c'est un risque élevé, les projets sont assujettis à la procédure d'évaluation environnementale. Et le troisième rôle, c'est le contrôle du respect des obligations légales et réglementaires.

2345 Tout ça pour en arriver à dire, parce que ça a été questionné, ça a été mentionné un peu plus tôt aussi cet après-midi, est-ce que le Ministère a une préoccupation au niveau de la rentabilité des lieux d'enfouissement. Je vous dis tout de suite non. Le rôle, c'est de s'assurer que l'élimination, c'est sécuritaire, donc c'est de prévoir toutes les règles et les exigences nécessaires pour assurer la protection de l'environnement peu importe le coût que ça va amener.

2350 Si vous comparez la réglementation qu'on avait par le passé versus la nouvelle réglementation, il y a une énorme différence dans les aménagements qui sont requis par les exploitants. Maintenant, en plus, il y a des frais associés aux autorisations qui sont délivrées, encore plus élevés quand on a à être assujetti à la procédure d'évaluation environnementale. Le Ministère s'est doté aussi d'un mécanisme de sanctions administratives pécuniaires pour favoriser le respect de la réglementation, qui amène des frais supplémentaires s'il y a un dépassement, s'il y a un manquement qui est constaté.

2360 Donc l'objectif d'essayer d'obtenir une rentabilité au niveau de l'enfouissement, c'est loin d'être ce qui est visé par le Ministère. Ce qu'on a fait comme exercice, par contre, jusqu'à maintenant dans les autres séances, c'est qu'on a comparé. On a les coûts qui étaient pour des plus petits lieux, et cætera. C'est simplement un constat qu'on a fait. Ce n'est pas ce qu'on vise à ce que ça coûte le moins cher. Puis je vous dirais, en plus de ça, c'est que toutes les stratégies qui entourent premièrement l'entrée en vigueur de la redevance à l'élimination en 2006 se poursuivent parce qu'il y a des mécanismes qui vont faire en sorte que cette redevance-là va être ajustée à la hausse dans les prochaines années. Ça complète ma réponse.

**LE PRÉSIDENT :**

2370 Est-ce que les services municipalisés offrent des informations sur les coûts pour le citoyen?

**M. MICHEL ALLAIRE :**

2375 J'imagine que la question est à moi?

**LE PRÉSIDENT :**

Bien ça peut être à monsieur Trudel, ça peut être à vous, monsieur Allaire.

2380 **M. MICHEL ALLAIRE :**

Ah, OK, (inaudible).

**LE PRÉSIDENT :**

2385 Allez-y. Allez-y, monsieur Allaire. Allez-y, vous vous sentez en forme.

**M. MICHEL ALLAIRE :**

2390 Oui, c'est ça. On publie à chaque deux ans le bilan dont vous avez, dans les documents d'aujourd'hui, là, vous avez la dernière version, qui font état des montants déboursés autant pour la matière recyclable, les matières organiques, l'élimination, les déchets, pour le volet évidemment municipal comme je spécifiais hier. Mais c'est des choses que nous, on publie, là. Par exemple, en 2018, les municipalités ont dépensé 169.8 millions pour l'élimination seulement. Donc c'est quelque chose (inaudible).

**LE PRÉSIDENT :**

2400 Par tonne, est-ce que c'est comparable?

**M. MICHEL ALLAIRE :**

Par tonne, ça nous fait 163.40 \$, et à ça, il faut réduire la redevance que les municipalités ont droit de 36.5 millions.

2405

**LE PRÉSIDENT :**

Non, mais par rapport au privé, ce qui est géré par le municipal, ce qui est géré par le privé?

2410

**M. MICHEL ALLAIRE :**

Ce sont tous... Moi, j'ai les coûts des municipalités, dont... c'est le secteur privé qui gère tout ça.

2415

**LE PRÉSIDENT :**

En fait, je me demandais si, mettons, des régies intermunicipales gérées ou des lieux d'enfouissement gérés par des MRC? Parce qu'il y en a.

2420

**M. MICHEL ALLAIRE :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

2425

Est-ce que le... C'est sûr il faut s'assurer que les facteurs sont des facteurs comparables, donc en termes de distance, en termes de nature des matériaux qui sont ramassés, tout ça, mais est-ce que c'est comparable le coût quand c'est assumé par une municipalité comparativement par un privé?

2430 **M. MICHEL ALLAIRE :**

Quand le site est géré par un organisme public, il n'y a pas la notion de profit. C'est que la notion de couvrir ses coûts d'exploitation, ses investissements et son coût initial, là, d'implantation. Donc il y a...

2435 **LE PRÉSIDENT :**

Non, je comprends très bien, là. Je comprends très bien.

2440 **M. MICHEL ALLAIRE :**

C'est certain...

2445 **LE PRÉSIDENT :**

Mais je voudrais quand même savoir, mettons si vous me dites, quand c'est géré par un organisme public, le coût moyen pour la CMM, c'est d'environ 100 \$ la tonne, et quand c'est...

2450 **M. MICHEL ALLAIRE :**

Il n'y en a pas. Il n'y en a aucun. Je ne peux pas vous comparer (inaudible).

**LE PRÉSIDENT :**

2455 Bien n'y en a pas. C'est vrai, il n'y en a pas.

**M. MICHEL ALLAIRE :**

2460 Mais il faudrait prendre un exemple en région où il y a les deux sites, par exemple, à proximité. Il faudrait comparer les deux coûts. Mais pour l'instant, pour moi, c'est impossible à faire.

**LE PRÉSIDENT :**

2465 Madame Langlois, est-ce qu'à votre connaissance, il y en a des sites comparables, un géré par le privé, l'autre géré par le privé public, qui pourraient nous donner une appréciation de la différence des coûts?

**Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :**

2470 Est-ce que vous me parlez des lieux d'élimination ou d'autres types d'installations?

**LE PRÉSIDENT :**

2475 Des lieux d'élimination.

**Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :**

2480 Je ne saurais pas, moi, je n'ai pas cette information-là bien honnêtement. Peut-être que j'aurais dû certaines informations autres, mais pas pour les lieux d'élimination.

**LE PRÉSIDENT :**

2485 D'accord, merci. — Monsieur Beaudet, votre deuxième question?

**M. NORMAND BEAUDET :**

2490 Oui. Je suis un peu sur ma fin, j'espère que ça va revenir la question des profits excessifs des mégaenfouisseurs, j'ai beaucoup d'intérêts pour ça. J'espère que, comme contribuable et citoyen, ça va faire partie aussi, là, d'autres échanges et qu'il sera possible d'avoir plus de lumière.

2495 Ma deuxième question, c'est toujours pour le ministère de l'Environnement. C'est qu'avant de faire affaire avec une entreprise, là, comme une multinationale -- et puis c'est assez important, c'est peut-être un autre élément aussi qui n'a pas encore été souligné --, l'essentiel de l'enfouissement et de la gestion des matières résiduelles au Québec, on parle, là, de cinq mégadépotoirs, et ça, comme phénomène, c'est assez important les dimensions économiques et

toutes les conséquences de la place du privé dans ce service public là, ce serait intéressant d'avoir des lumières un peu pour bien le saisir.

2500 Alors ma question est la suivante : est-ce que le ministère de l'Environnement, avant de faire affaire avec une de ces entreprises-là, a un code d'éthique? Est-ce qu'il vérifie un peu la réputation... Comme, je vous donne un exemple : si une des entreprises avait été prise à la commission Charbonneau, par exemple, dans toutes sortes d'intrigues financières avec, par exemple, l'ex Parti libéral du Québec, hein, je vous donne n'importe quel exemple, donc...

2505 **LE PRÉSIDENT :**

Je pense que votre question... Monsieur Beaudet, votre question est très claire. Vous allez sur une pente glissante qui me rend très inconfortable. Donc puisque votre question est claire, je la prends et je l'adresse à monsieur Trudel.

2510 Est-ce que, monsieur Trudel, le Ministère -- ou RECYC-QUÉBEC d'ailleurs -- possède des valeurs éthiques dans le choix des entrepreneurs avec qu'il fait affaire, si c'est le Ministère qui fait affaire avec? Normalement, je comprends, c'est la CMM dans ce cas-là. Je pense que je vais adresser la parole directement à la CCM. Oubliez la question, monsieur Trudel.

2515 Monsieur Allaire, quand vous octroyez (inaudible), la CMM octroie des contrats, est-ce qu'il y a des critères...

**M. MICHEL ALLAIRE :**

2520 Les villes de la CMM octroient des contrats, nous, on n'octroie pas de contrat. Sauf que je peux vous dire que les processus d'appel d'offres sont soumis à plein de règles qui sont déterminées, entre autres, par les lois municipales et qu'il y a des vérifications qui sont faites auprès de l'Autorité des marchés financiers, ou quelque autre organisme, qui certifient que l'organisme peut répondre aux appels d'offres. Et évidemment, tous ces documents d'appels d'offres comprennent les clauses de respect de toute la réglementation des lois en vigueur, et cætera. Donc aussitôt qu'un de ces points-là manque dans le dossier d'appels d'offres, l'enveloppe est rejetée et puis ce sont les autres qui sont étudiés.

2530 **LE PRÉSIDENT :**

Je m'adresse au ministère des Affaires municipales. Est-ce que l'Autorité des marchés publics encadre l'octroi des contrats d'élimination?

2535 **M. DAVID NOREAU :**

Il faudrait que je vérifie, monsieur. Je peux prendre la question en délibéré?

**LE PRÉSIDENT :**

2540

Oui, bien sûr. — Monsieur Trudel, on m'a informé que vous vouliez intervenir?

**M. CLAUDE TRUDEL :**

2545

Oui, Monsieur le président. J'aimerais, par contre, corriger une perception. Le Ministère ne fait pas affaire -- en tout cas, en ce qui concerne l'élimination des matières résiduelles, vous comprendrez, là, je reviens encore sur les rôles du Ministère --, on autorise les demandes qui nous sont soumises. Donc ce n'est pas nous qui allons au-devant de ces demandes-là, c'est plutôt les demandes qu'on reçoit.

2550

Pour ce qui est de vérifications au niveau des compagnies à savoir est-ce qu'elles sont correctes, je dirais, entre guillemets, je vais céder la parole à mon collègue François Robert-Nadeau qui va vous donner certaines précisions à ce sujet-là.

2555 **M. FRANÇOIS ROBERT-NADEAU :**

2560

Oui, bonjour, Monsieur le président. En fait, je voulais simplement apporter une précision. En fait, dans la *Loi sur la qualité de l'environnement*, pour toute délivrance d'autorisation, que ce soit par le gouvernement ou par le ministre, le gouvernement, dans le cas des projets qui passent dans la procédure d'évaluation environnementale, ou pour le ministre, c'est dont les autorisations ministérielles, les demandeurs d'autorisation, donc dans le cas des lieux enfouissement, donc ce sont les initiateurs qu'on connaît, là, doivent fournir une déclaration du demandeur dans laquelle le demandeur, donc, doit, bon, décliner bien les principales filiales de l'entreprise et déclarer, en fait,

2565

s'il a été reconnu coupable d'une infraction à la loi ou à ses règlements au cours des cinq dernières années.

2570

Et il y a aussi des éléments qui portent sur le Code criminel. Là, celui-là, je suis moins à l'aise. Mais cette déclaration-là est obligatoire à être fournie au ministère et... en fait, le Ministère, avant toute délivrance d'une autorisation. Donc il y a une vérification effectivement qui est faite avant qu'une autorisation soit délivrée. Voilà.

**LE PRÉSIDENT :**

2575

À votre connaissance, est-ce qu'il y a eu des cas où il y a eu des achoppements?

**M. FRANÇOIS ROBERT-NADEAU :**

2580

Des cas où, par exemple, il y aurait eu une autorisation délivrée à quelqu'un qui aurait commis une infraction, c'est bien ça?

**LE PRÉSIDENT :**

Exactement. Exactement.

2585

**M. FRANÇOIS ROBERT-NADEAU :**

Pas à ma... Je ne pourrais pas le dire, honnêtement, là. C'est peut-être déjà arrivé, mais je n'ai pas confirmation. Je pourrais peut-être faire une vérification à ce sujet-là.

2590

**LE PRÉSIDENT :**

Et dans ce cas-là, si ça devait arriver, on procéderait de quelle façon?

2595

**M. FRANÇOIS ROBERT-NADEAU :**

En fait, ce que la loi prévoit, c'est que le gouvernement... Ça n'empêche pas le gouvernement de délivrer, mais ça oblige l'initiateur, ou le demandeur à fournir l'information, et à ce



moment-là, c'est la prérogative du gouvernement de décider ce qu'il fait avec ça, ayant les informations en main.

2600

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Noreau, on m'indique que vous vouliez intervenir?

2605

**M. DAVID NOREAU :**

Oui, en effet. Pour revenir au rôle de l'Autorité des marchés publics, en effet, là, c'est pour les contrats de plus de 1 M\$. Donc on peut comprendre que, le cas échéant, si le contrat avec le fournisseur dépasse ce montant, le contrat serait soumis à l'approbation de l'Autorité des marchés publics.

2610

**LE PRÉSIDENT :**

Merci. — Monsieur Beudet, alors voilà, ça répond à votre deuxième question. Merci beaucoup de votre participation.

2615

J'appelle maintenant monsieur Nicolas Chevalier.

**M. NICOLAS CHEVALIER :**

2620

Oui, bonjour à tout le monde. Est-ce que vous m'entendez bien?

**LE PRÉSIDENT :**

2625

Oui, on vous entend très bien.

**M. NICOLAS CHEVALIER :**

Bien je tenais juste à dire, là, que le thème d'aujourd'hui sur le cycle de vie des produits de consommation est vraiment intéressant, j'espère qu'on pourra aller de l'avant avec les autres aspects

2630

du cycle de vie dans les prochaines séances. D'ailleurs, les questions des commissaires m'ont inspiré aujourd'hui.

2635                   Donc ma première question : hier, on parlait des redevances et de l'impact d'une hausse de redevance sur l'économie, notamment sur la survie des centres de tri des CRD, sur la construction. Aujourd'hui, on a parlé d'écofrais. Est-ce qu'il y a eu une réflexion concernant des écofrais sur les matériaux de construction? Puis là, le but ne serait pas de miner le secteur de la construction, mais plutôt d'encourager des constructions et des rénovations écoresponsables et socialement responsables, et de décourager les constructions non responsables. Là, je pense, entre autres, à la pratique qu'on voit à Longueuil depuis quelques années, l'achat de bungalows qui sont en bon état pour les remplacer par des multiplex pour faire un coup d'argent.

2640                   Donc considérant que les résidus de CRD semblent problématiques, est-ce qu'il y a une réflexion pour des écofrais sur des matériaux de construction?

2645

**LE PRÉSIDENT :**

2650                   Bien. Vous ne me voyez pas, mais j'ai esquissé un petit sourire parce que, justement, mon fils m'a appelé, il m'a dit : Ça n'a aucun sens comment les coûts ont augmenté depuis un an. S'il fallait que je fasse les rénovations cette année, celles que j'ai faites l'année dernière, ça serait fou. Alors là, quand vous avez dit des écofrais aux matériaux de construction, je me suis dit : Pauvre Simon, mon fils, s'il faut ajouter encore des frais à des prix quand même qui ont substantiellement augmenté depuis un an et demi, là. Mais ceci dit, c'est une boutade.

2655                   J'adresse la question à madame Langlois. Est-ce que RECYC-QUÉBEC a pensé à établir des écofrais sur les matériaux de construction?

**Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :**

2660                   Effectivement, il y a des réflexions qui ont cours notamment au ministère de l'Environnement parce que c'est ceux qui sont responsables d'élaborer la réglementation et de la faire vivre, la faire évoluer, donc notamment pour ajouter des nouvelles catégories de produits sous la réglementation sur la responsabilité élargie des producteurs.

2665 Ils ont réalisé, par le passé, une analyse, ce qu'on appelle la liste des produits prioritaires à  
désigner sous cette réglementation-là. Et depuis, là, nous, RECYC-QUÉBEC, nous on est beaucoup  
en amont, avant que ça soit visé par la réglementation, puis pour les matériaux de construction, je  
peux vous dire qu'on a réalisé deux études complètes sur la gestion... la mise en marché et la gestion  
en fin de vie de deux matériaux de construction qui sont... qui portent des défis, là, dans la chaîne  
2670 actuelle : le gypse et les revêtements de toiture.

Donc ces deux études-là sont disponibles et ont été faites notamment pour alimenter la  
réflexion du ministère de l'Environnement sur l'opportunité ou non de désigner ces produits-là sous  
la responsabilité élargie des producteurs.

2675 Et peut-être juste précision avant que vous leur passiez la parole, il y a aussi deux tables  
de travail qui ont été mises en place par le ministre et qui sont portées par une association qui  
regroupe différents acteurs de la chaîne de la construction, rénovation, démolition, de leur petit nom,  
c'est 3R MCDQ. Donc deux tables de travail... trois tables de travail, en fait, dont une sur le gypse,  
2680 une sur les revêtements de toiture, les bardeaux, qui regroupent différents acteurs de la chaîne de  
valeur et qui travaillent à des plans de travail, là, pour optimiser la récupération, la valorisation de  
ces produits-là spécifiquement.

**LE PRÉSIDENT :**

2685 Pourriez-vous déposer la liste des produits?

**Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :**

2690 Je peux vous partager ça sans problème, je peux même vous mettre les études gypse et  
revêtements de toiture.

**LE PRÉSIDENT :**

2695 Oui, bien j'allais vous... C'était ma deuxième demande. Mais je voulais comprendre, pour le  
gypse, je peux déduire que c'est en raison du sulfure d'hydrogène qui lui est associé, ou est-ce qu'il  
y a d'autres raisons?

**Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :**

2700

Il y a d'autres raisons, notamment parce que cette matière-là quand elle est... Puis vous allez faire des parallèles peut-être avec des matières de la collecte sélective, là, comme le verre. Quand elle est mise pêle-mêle dans des conteneurs sur des chantiers, par exemple, c'est une matière qui va s'effriter, donc qui est très difficile à récupérer ou à trier quand elle est mise pêle-mêle, là, dans un conteneur. Puis ça pose des défis, donc pour le tri, mais aussi pour le recyclage. Mais l'élimination, là on en parlait des résidus fins, notamment, donc c'était le gypse, comme vous le mentionnez, qui était un des facteurs qui étaient aggravants par rapport à l'utilisation des résidus fins comme matériel de recouvrement ou même comme matière éliminée.

2705

2710

Mais il y a des défis à d'autres niveaux, là, notamment par rapport au tri à la source, puis ça me fera plaisir de vous partager par le fait même un projet qu'on a supporté, qui a fait l'objet d'un rapport, là, qui était d'évaluer le tri à la source sur chantier du gypse pour favoriser son recyclage. Donc il y a eu un projet terrain qui a été fait pour tester des nouveaux équipements aussi. Donc c'était... ça fait partie des initiatives ou des interventions de RECYC-QUÉBEC.

2715

**LE PRÉSIDENT :**

Ces documents auxquels vous faites référence, c'était dans une optique d'examiner l'opportunité ou pas d'ajouter des écofrais ou ça n'avait rien à voir avec les écofrais?

2720

**Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :**

Les études pour le gypse et les revêtements de toiture sur la mise en marché et la gestion en fin de vie, c'était pour oui contribuer à la réflexion du Ministère sur la responsabilité élargie des producteurs, est-ce que c'était pertinent de les désigner. Mais c'était aussi pour se donner un diagnostic clair des enjeux, des problématiques puis des opportunités.

2725

En ce qui concerne le tri à la source du gypse sur chantier, ce n'était pas en lien avec ça, là, c'était vraiment dans le cadre d'un appel de propositions pour favoriser la récupération, la valorisation du gypse et des résidus fins, c'était un des projets qu'on avait supportés.

2730

**LE PRÉSIDENT :**

2735 Et qu'est-ce qui a fait que vous ayez choisi le gypse et les revêtements de toit comme produits dans les programmes de responsabilité élargie des producteurs, pourquoi avoir choisi ces deux-là? Le gypse, vous avez déjà donné quelques indications, là. Mais qu'est-ce qui fait que vous retenez des produits plutôt que d'autres?

**Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :**

2740 Peut-être juste préciser, ils n'ont pas été retenus déjà, parce que ça doit faire l'objet d'un...

**LE PRÉSIDENT :**

2745 Non, mais retenus dans le sens...

**Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :**

2750 De notre côté, de documenter.

**LE PRÉSIDENT :**

... vous les avez examinés dans un rapport.

**Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :**

2755 Bien, on en a examiné d'autres, là, je peux vous en parler d'autres aussi. Il y a d'autres études qui ont été faites, notamment sur les plastiques agricoles aussi. Même chose, on a regardé l'étendue des matières. Puis l'autre, aussi, c'est les petits appareils ménagers qui ont été regardés.

2760 Donc c'est... Souvent, les choix vont être parce qu'il n'y a pas de filière de récupération ou de recyclage structuré, parce que c'est des produits qui peuvent avoir un impact, là, comme le gypse, comme on disait, sur la chaîne de récupération, recyclage ou même à l'élimination, ou c'est des produits qui ont des débouchés de recyclage actuellement limités. Donc c'est ce qui guide, si je pourrais vous dire, les choix d'études qu'on fait.

2765

2770 Mais on en fait plusieurs puis ce n'est pas nécessairement toujours en lien avec la volonté ou la réflexion de les désigner sous la responsabilité élargie des producteurs. Mais pour ce volet-là, comme je vous dis, nous, on partage la connaissance avec nos collègues du Ministère. La volonté de désigner de nouvelles catégories ou non revient au gouvernement aussi, puis ça va devoir faire l'objet d'une modification réglementaire.

**LE PRÉSIDENT :**

2775 Et vous avez travaillé sur combien de produits jusqu'à maintenant?

**Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :**

2780 Admettons, je vous dis dans les deux, trois dernières années jusqu'à maintenant? Je peux retourner loin, mais...

**LE PRÉSIDENT :**

2785 En fait, l'idée, ce n'était pas vraiment de savoir sur combien de produits vous avez travaillé, mais sur combien de produits vous avez travaillé et combien ont vu des écofrais s'ajouter comme résultat? Si vous me dites, on a travaillé sur les 10 derniers et qu'il n'y en a aucun produit sur lequel on a mis, il y a eu des écofrais, je comprendrais. Je vous poserais la question : pourquoi continuer à travailler dessus? Mais...

**Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :**

2790 Juste pour préciser, là, c'est la fameuse liste des produits que vous êtes supposée mettre à jour, et tout ça, là. Dans le fond, comment ils se rendent à la liste, puis est-ce que la liste est publiée, est-ce qu'on peut avoir la liste la plus à jour puis la logique pour se faire ajouter, finalement, dans la liste? C'est bien ça que vous vouliez?

2795 **LE PRÉSIDENT :**

Mais c'est surtout aussi, à partir de cette liste, ou à partir de vos études, quel est le résultat de ces études-là? Est-ce que ça a amené vraiment vers une correction du tir en termes d'écofrais?

2800 **Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :**

2805 Depuis... Puis, honnêtement, j'aimerais laisser la parole à mes collègues du ministère de l'Environnement, parce que la liste des produits prioritaires, c'est eux qui l'ont publiée. Moi, je peux vous partager le lien. Est-ce que la liste, elle est mise à jour? Ça serait eux les mieux placés pour vous répondre. Ce que je peux vous dire, c'est que depuis l'adoption de la réglementation sur la récupération, la valorisation des produits par les entreprises, initialement, donc il y avait cinq catégories de produits qui avaient été désignées, donc les peintures, les huiles, les lampes au mercure, les piles, les produits électroniques.

2810 Se sont ajoutés récemment -- puis là, le programme devra être lancé au 1<sup>er</sup> avril -- les électroniques ménagers. Donc les appareils ménagers, tout ce qui est frigo, congélateur, laveuse, sècheuse, et cætera. Donc c'est différentes sous-catégories dans cette catégorie-là. Et là, il y a une réflexion en cours, donc c'est le pourquoi on a fait différentes études dans les deux, trois dernières années pour venir, je le disais tantôt, là, réviser certaines modalités du règlement-cadre sur l'AREP, mais aussi examiner l'opportunité de désigner de nouvelles catégories.

2815 **LE PRÉSIDENT :**

2820 Vous êtes sûr pour les électroménagers? Je vous dis ça... J'ouvre une parenthèse : j'ai acheté des électroménagers il y a à peine deux mois et j'ai payé des écofrais, alors je suis surpris de ce que vous me dites, là. À moins que c'était à l'initiative des producteurs ou du vendeur?

**Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :**

2825 Je suis moi-même surprise de ce que vous dites, parce que...

**LE PRÉSIDENT :**

2830 Moi, j'ai été surpris d'entendre ce que vous avez dit. Ma première réflexion, je me suis fait avoir, là, mais au-delà de ça, là... Peut-être vous pourriez vérifier de votre côté, puis moi, j'ai l'intention d'appeler mon vendeur pour savoir pourquoi j'ai eu des écofrais, s'il ne devait pas y en avoir.

**Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :**

2835 Je suis pas mal sûre de mon côté, je peux vous dire, parce qu'on...

**LE PRÉSIDENT :**

2840 Ah, mais moi aussi, je suis pas mal sûr que j'ai payé des écofrais. D'accord. Écoutez...

**Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :**

2845 Et c'est peut-être un appareil électronique, là, peut-être... En tout cas, je ne veux pas prendre du temps, puis si vous voulez nous contacter hors des audiences, on pourra vérifier. Mais je vous confirme, là, on accompagne l'industrie, ils ont déposé un plan de programme chez nous puis on doit les reconnaître, là, dans les prochains jours pour un nouveau programme qui démarrerait au 1<sup>er</sup> avril, donc je suis pas mal certaine de ça.

**LE PRÉSIDENT :**

2850 En fait, je pense que la liste des produits qui doivent être placés en priorité sous la responsabilité élargie des producteurs, elle est incluse dans l'action, le plan d'action 2011-2015, je pense que c'est l'action 21. Donc, est-ce que vous voulez quelque chose, monsieur Trudel?

2855 **M. CLAUDE TRUDEL :**

2860 Oui, si vous me permettez, je vais céder la parole à ma collègue Marie Dussault. Il y a peut-être une possibilité aussi pour quand on a parlé tantôt aussi des prix de construction, démolition, là, peut-être ma collègue, aussi, Annie Choquette, qui aurait des choses à ajouter. Mais je vais céder la parole en premier à Marie Dussault.

**LE PRÉSIDENT :**

2865 Allez-y, madame.



**Mme MARIE DUSSAULT :**

2870 Oui, merci beaucoup. Merci. Monsieur le président, peut-être, avant (inaudible) dans ma réponse, le terme écofrais est parfois utilisé à bien des sauces, et possiblement que si vous aviez des anciens appareils à retourner, qu'ils vous ont plutôt chargé un frais de charge de ces appareils-là, puisque d'ici au 1<sup>er</sup> avril, ils ne sont toujours pas couverts par un programme de responsabilité élargie des producteurs. À compter du 1<sup>er</sup>, ils ne pourront plus vous charger de tels frais. Mais encore là, on ne connaît pas le détail de la situation.

2875 Alors, effectivement, vous avez raison de dire que l'élaboration de la liste de produits prioritaires à placer sous une approche de responsabilité élargie des producteurs est effectivement un engagement du Ministère dans le cadre du plan d'action 2011-2015, et cette liste a été produite, elle est disponible en ligne, on vous transmettra le rapport depuis 2015.

2880 Alors dans le rapport, vous allez constater, grosso modo, qu'on avait identifié, a priori, en collaboration avec RECYC-QUÉBEC, à l'époque, une liste de 24 produits ou catégories de produits candidats, qui allait, par exemple, des textiles au gypse, en passant par les meubles, les jouets électroniques, les amalgames dentaires, les plastiques agricoles. En tout cas, le rapport va vous en faire une liste détaillée.

2885 Et on a appliqué là-dessus, on a fait une première étude à l'interne -- pas une étude, mais on fait, à l'interne, une certaine recherche pour savoir un peu quel était l'état des lieux pour ces 24 différentes catégories de produits, à savoir se donner un maximum d'informations sur quelles étaient les quantités produites, quelles étaient les quantités générées, quels étaient les modes de récupération en place ou pas en place, et cætera.

2895 Et ensuite de ça, on a expliqué une analyse multicritère pour pondérer l'importante ou l'opportunité de désigner ces produits-là selon l'approche de responsabilité élargie des producteurs. Et l'analyse multicritère avait trois grandes catégories de critères. Quatre critères reliés à la répercussion sur l'environnement telle que la dangerosité des produits, la rareté ou l'épuisement des ressources, l'émission de gaz à effet de serre. En tout cas, cette première catégorie de critères là valait pour 50 %.

2900 Une autre sous-catégorie de critères qui était plus liée avec la gestion des produits, les mesures en place, les possibilités de développement et tout ça. Il y avait cinq critères qui composaient 40 % de la valeur de la cote finale.

Et finalement deux critères d'intérêt public, là, tel que la préoccupation populaire puis le potentiel de développement économique qui valaient pour 10 %.

2905 Et en bout de ligne, on a fait deux grands niveaux de catégories. On n'a pas fait une liste 1, 2, 3, 4, 5, là, on a fait des produits de première priorité et des produits de deuxième priorité. Et la catégorie qui ressortait le plus, et de loin, était, bien entendu, les gros appareils ménagers, en grande partie en raison des halocarbures, là, contenus dans les appareils dits froids, mais également pour optimiser le recyclage de tous les appareils, étant donné que, à ce jour, c'est essentiellement que la  
2910 composante métallique de ces appareils-là qui est recyclée.

Alors comme madame Langlois l'a dit, ça a été désigné. La désignation a été faite en décembre 2019 et les programmes accusent un peu de retard en raison de la COVID, là, mais ils vont commencer le mois prochain.

2915 Alors les autres priorités, et là, je reviens à la question initiale par rapport aux matériaux de construction et de démolition, effectivement, les bardeaux d'asphalte et le gypse faisaient partie des 24 catégories de produits candidats. Et en 2015, on avait mis les bardeaux d'asphalte en priorité 1, tandis que le gypse était en priorité 2. Mais vous verrez aussi dans le rapport qu'on a quand même  
2920 faite une petite mise en garde comme quoi, des fois, il y a des éléments de contexte qui peuvent venir faire évoluer un petit peu les niveaux de priorité ou l'urgence d'agir.

Ce qui fait que, effectivement, comme madame Langlois le disait, suite à cette liste-là, on a demandé la collaboration de RECYC pour faire réaliser des études, des portraits de situation pour certaines de ces catégories-là. Et comme la situation avec les enjeux par rapport à la gestion du gypse avait émergée entre-temps, ça a été une catégorie de produits pour laquelle on avait demandé  
2925 à RECYC-QUÉBEC de faire réaliser des études.

Alors, on est présentement, effectivement, en train de travailler au ministère sur la révision  
2930 du *Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises*, on l'a mentionné déjà, à la fois pour y revoir certaines dispositions déjà existantes, mais possiblement aussi dans

2935 l'objectif d'ajouter encore des catégories de produits sous la responsabilité élargie des producteurs. Il y a quelques catégories présentement à l'étude. Les recouvrements de toiture et le gypse pour lesquels on avait justement des données en raison des études en font partie. Malheureusement, je ne peux pas vous dire aujourd'hui dans quelle mesure ils seront retenus, là, par la suite, par les différents processus décisionnels en place. Mais c'est définitivement à l'étude.

2940 D'ailleurs, les tables mises en place, là, comme madame Langlois a mentionné, sur le gypse, sur le bardeau d'asphalte, on y participe et ce sont des genres de discussions qu'on a avec les parties prenantes.

**LE PRÉSIDENT :**

2945 Merci, madame. On a indiqué également dans l'action 21 que tous les deux ans, au moins deux nouveaux produits seront désignés par règlement sous la responsabilité élargie des producteurs. Est-ce que c'est respecté jusqu'à maintenant?

**Mme MARIE DUSSAULT :**

2950 Malheureusement, de toute évidence, ça n'a pas été respecté, pour différentes raisons, je vous dirais, entre autres, de remplacement de gouvernements successifs. Mais effectivement, on est un peu en retard dans ces désignations-là et... Parce que la seule catégorie qui a vraiment été ajoutée depuis 2012 a été la catégorie des gros appareils ménagers. Donc on a effectivement un peu de retard à prendre, là. Donc on peut espérer que lors de la prochaine modification, on pourra peut-être venir en désigner un petit peu plus.

**LE PRÉSIDENT :**

2960 Merci, madame. — Monsieur Chevalier, votre deuxième question.

**M. NICOLAS CHEVALIER :**

2965 Oui. Je voulais juste revenir, là, sur la question précédente. Je sais que la question était longue, mais il y a un aspect qui n'a pas été considéré, c'est d'utiliser les écofrais pour non seulement financer le recyclage, comme ce qui se fait avec l'AREP en général, mais aussi pour financer des

programmes de construction et de rénovation éco et socioresponsables. C'était juste un commentaire.

2970 Ma deuxième question, il y a des villes qui mettent en place des mesures de lutte contre les produits à usage unique. Il y a un règlement qui va entrer en vigueur, entre autres, à Prévost, qui va encadrer certains produits de plastique à usage unique. Il y a d'autres villes qui offrent des subventions pour l'achat de produits qui favorisent la réduction à la source, comme des couches lavables, des produits d'hygiène menstruelle lavables, bidets, composteurs domestiques, et cætera. Est-ce qu'il y a une vision provinciale de ce (inaudible)...

2975

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Chevalier?

2980

**M. NICOLAS CHEVALIER :**

... ou (inaudible) là?

**LE PRÉSIDENT :**

2985

Monsieur Chevalier?

**M. NICOLAS CHEVALIER :**

2990

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

2995

Malheureusement, je n'ai presque rien compris. Excusez-moi, je vais devoir vous faire répéter. Soit que vous vous approchez davantage de l'appareil téléphonique ou faire quelque chose, parce que je n'ai presque rien compris. Alors je m'excuse, mais vous avez devoir répéter.

**M. NICOLAS CHEVALIER :**

3000 C'est correct, c'est moi qui s'excuse. Est-ce que vous m'entendez mieux?

**LE PRÉSIDENT :**

3005 Absolument.

**M. NICOLAS CHEVALIER :**

3010 Parfait. Donc il y a des villes qui mettent en place des mesures de lutte contre les produits à usage unique, là. Il y a des règlements qui arrivent, entre autres, à Prévost, qui va encadrer certains produits de plastique à usage unique. Il y a d'autres villes qui offrent des subventions pour l'achat de produits qui favorisent la réduction à la source comme des couches lavables, des produits d'hygiène menstruelle, des bidets, des composteurs domestiques. Est-ce qu'il y a une vision provinciale pour ce genre de subventions et de réglementations, notamment pour favoriser une harmonie au travers la province?

3015 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. — Monsieur Trudel.

3020 **M. CLAUDE TRUDEL :**

Je passerais la parole encore à madame Marie Dussault, s'il vous plaît.

**LE PRÉSIDENT :**

3025 Madame Dussault.

**Mme MARIE DUSSAULT :**

3030 Oui, oui, merci. Effectivement, les enjeux liés à tous les produits à usage unique ou de courte vie, c'est une préoccupation au ministère, définitivement. On sait que... Et d'ailleurs, les

3035 produits qui ont été énumérés, là, par monsieur sont souvent des produits en plastique, et le plan d'action 2019-2024 de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*, effectivement, prévoit que le Ministère va élaborer sous peu une stratégie pour la réduction à la gestion responsable des plastiques. Alors c'est dans le cadre de cette future stratégie qu'on va sans doute avancer certaines mesures, là, pour tenter de limiter la mise en marché des produits à usage unique et de courte vie.

3040 Bien entendu, il y a grosse partie de ces produits à usage unique et de courte vie qui sont aussi des contenants et des emballages, donc ils vont aussi faire l'objet de la modernisation de la collecte sélective et vont, donc, à quelque part bénéficier de ces mesures-là, là, pour encourager leur réduction à la source et leur remplacement, par exemple, par des contenants réemployables.

3045 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que l'élaboration de la stratégie a débuté?

**Mme MARIE DUSSAULT :**

3050 Oui. À l'interne, on est en train de travailler sur ce projet de stratégie. Il est prévu qu'il y aurait éventuellement des consultations ciblées sur ce projet de stratégie là, on n'est pas encore rendu à cette étape-là, mais c'est quand même dans notre planification. Présentement, on a mis en place un comité interministériel avec quelques autres ministères du gouvernement pour échanger sur la question. Mais oui, effectivement, c'est en démarchage, si je peux dire.

3055

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Et vous souhaitez qu'elle soit mise en application en quelle année?

3060 **Mme MARIE DUSSAULT :**

Si je me souviens bien, le plan d'action prévoyait qu'on l'adopte en 2021, alors on espère qu'on pourra rencontrer l'échéance. Alors si ce n'est pas 2021, on ne devrait pas être trop loin.

3065 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Est-ce que cette stratégie inclut des outils réglementaires plus stricts sur l'offre des produits?

3070 **Mme MARIE DUSSAULT :**

3075 Présentement, je ne peux pas me prononcer si elle en contiendra, mais ça fait partie des différents éléments qu'on a mis dans notre réflexion, effectivement. Donc s'il y a des gens qui peuvent penser à ce qu'on va venir bannir certains produits, est-ce qu'on va venir... si de ne pas les bannir, les pénaliser. Présentement, le choix n'est pas encore arrêté, mais c'est différentes possibilités, là, qu'on évalue présentement.

**LE PRÉSIDENT :**

3080 Est-ce qu'elle pourrait également inclure le suremballage ou les produits suremballés?

**Mme MARIE DUSSAULT :**

3085 Bien entendu. Mais encore là, tout ce qui est suremballage va également passer, et, à mon humble avis, possiblement autant sinon plus par la responsabilité élargie des producteurs pour la collecte sélective des contenants et emballages. Effectivement, où que le message va être beaucoup plus fort pour la réduction du suremballage. C'est très difficile de définir qu'est-ce qu'est un suremballage d'ailleurs, parce qu'il faut regarder chaque emballage pour ce à quoi il sert d'ailleurs, donc...

3090 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, madame. — Alors, monsieur Chevalier, voilà, ça répond à votre deuxième question.

3095 **M. NICOLAS CHEVALIER :**

Oui, merci beaucoup.

**LE PRÉSIDENT :**

3100

Merci à vous. — Sans plus tarder, je vais céder la parole à ma collègue madame Forget pour poursuivre la discussion que nous avons amorcée tout à l'heure.

**Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :**

3105

J'avais envie d'aborder peut-être, là, peut-être la qualité du tri et l'enjeu de débouchés au centre de tri. Donc quand le citoyen fait son tri, évidemment, en ce moment, il y a le compost, le déchet qui va aller à l'enfouissement puis il y a aussi le recyclage. Alors je ne sais pas si mon collègue, Pierre Renaud, voulait aborder la qualité du tri et l'enjeu sur la qualité du produit qui sort du centre de tri.

3110

**M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :**

Bien, vous allez mettre en place, monsieur Trudel, madame Langlois, le MELCC, RECYC-QUÉBEC, je pense que les deux sont impliqués dans ça, une nouvelle consigne, là, c'est ça qui s'en vient, l'élargissement des contenants qui vont être associés à la consigne. On comprend que c'est un élément qui va faciliter le recyclage du verre, dans un premier temps, mais qui, aussi, va permettre d'améliorer la qualité de ce qui reste dans le bac bleu.

3115

Je voudrais savoir l'impact que la nouvelle consigne va avoir, d'abord, combien de matériels on va retirer de l'enfouissement, et quel est l'impact aussi sur les coûts des centres de tri. Comment est-ce qu'en enlevant, je vais dire les bouteilles de vin, là, parce que c'est le contenant qui me vient à l'esprit, mais en enlevant les bouteilles de vin du bac bleu, comment ça va affecter les coûts des centres de tri?

3120

3125

**M. CLAUDE TRUDEL :**

La question est adressée...

3130

**M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :**

Alors, je ne sais pas si madame Langlois ou monsieur Trudel.



**M. CLAUDE TRUDEL :**

3135 Je peux... Pour cette fois-ci, je peux débiter. Je vais envoyer la question toujours à ma collègue, Marie Dussault.

**Mme MARIE DUSSAULT :**

3140 Bon, si vous me permettez, avant de répondre immédiatement à la question de comment ça va impacter les coûts, le retrait du verre, d'une partie du verre, à tout le moins, va impacter les coûts en centre de tri, effectivement, quand même rappeler le fait que, au bénéfice de tous, si vous me permettez aussi, ce qui a été annoncé, effectivement, c'est un élargissement du système de consigne pour couvrir tous les contenants de boisson de 100 millilitres à 2 litres inclusivement. Donc  
3145 ça, ça inclut non seulement tous les types de boisson ou de contenu, là, présentement, on a seulement la consigne sur la bière et la boisson gazeuse, mais ça va inclure l'eau embouteillée, les jus, le vin, les spiritueux, les kombuchas, le lait, et cætera.

Donc bien entendu, ce sont en partie des matières qui, présentement, sont idéalement  
3150 destinées à la collecte sélective et qui dorénavant seront destinées au système de consigne. Oui, ça va venir retirer des matières du système de collecte sélective. Bien entendu, l'organisme de gestion qui sera désigné pour gérer le système de collecte sélective va donc... n'aura plus, contrairement à Éco Entreprises aujourd'hui, n'aura plus les contributions, par exemple, de la Société des alcools du Québec ou des autres entreprises qui mettent en marché des boissons pour contribuer au  
3155 financement de la collecte sélective qui, dorénavant, sera sous leur entière responsabilité. Par contre, on va aussi avoir un peu plus moins de matières à traiter.

C'est assez difficile de donner exactement des chiffres, là, pour dire combien de plus, combien de moins. Je n'ai pas tous les chiffres en tête, on pourra vous partager l'analyse d'impact  
3160 réglementaire, bien en tout cas, pas réglementaire, mais on avait fait une analyse d'impact sommaire lorsque le gouvernement avait annoncé le projet d'élargissement de la consigne et de modernisation de la collecte sélective, donc on a un aperçu encore assez sommaire, pour ne pas grossier, là, à peu près de l'impact sur les coûts. Mais ce n'est vraiment qu'une fois qu'on aura élaboré les règlements avec toutes les modalités qui vont s'appliquer, c'est un exercice dans le cadre duquel on fait  
3165 également des analyses d'impact économiques, là, sur les modifications envisagées, et c'est vraiment là qu'on va avoir une idée plus précise de l'impact sur les coûts d'un système ou de l'autre.

3170 Par contre, il faut tenir compte que même si on va retirer certains contenants de boisson de... on peut dire du flux de la collecte sélective, oui, effectivement, ça va possiblement contribuer à réduire certaines contaminations croisées dans des différents ballots qui sont triés dans les centres de tri. Mais c'est surtout, je pense, le fait qu'on va donner la responsabilité à l'industrie de gérer la chaîne de valeur.

3175 Alors que maintenant, ce sont les municipalités qui sont les uniques donneurs d'ordre, autant pour la collecte, transport que pour le tri, conditionnement. Malheureusement, ce ne sont pas toutes les municipalités qui ont nécessairement l'expertise et les ressources nécessaires pour bien encadrer les centres de tri dans la réalisation du travail qu'on leur demande et de s'assurer d'obtenir une qualité sortante ou, encore moins, de travailler sur le développement des nouveaux débouchés pour ces matières-là. Donc c'est un secteur qui est un peu laissé à lui-même, et chaque centre de tri y va à sa façon, certains mieux que d'autres.

3180 Donc avec la responsabilité élargie des producteurs puis la collecte sélective, l'organisme désigné qui va représenter les entreprises va devoir encadrer la prise en charge des matières. Donc c'est cet organisme-là qui va venir déterminer des procédés, des exigences, des critères de qualité pour les centres de tri et les conditionneurs, qui va venir favoriser de meilleures qualités. Ils vont aussi être responsables de travailler sur le développement des débouchés, sur le mariage entre les centres de tri et les différents repreneurs de matières, et cætera.

3190 Donc c'est un amalgame de changements à venir qui vont contribuer justement à optimiser le système. Est-ce qu'il y aura des coûts supplémentaires? Possiblement. On ne pense pas que ça va être nécessairement très élevé. Il y aura certaines matières qui vont prendre le volet de la collecte sélective. Certaines de ces matières-là sont quand même assez... rapportent des revenus quand même considérables parce qu'on parle notamment de plastique PET, un peu d'aluminium. Par contre, on va retirer du verre dans la collecte sélective qui n'apporte pas vraiment de revenus. Mais comme on va aussi optimiser la chaîne de valeur, possiblement que le verre qui va, par la suite, sortir des centres de tri, va avoir une meilleure qualité, donc des débouchés quand même plus intéressants.

3200 Alors, je ne sais pas si je répons assez à votre question. Si on parle des contributions qui ne seront plus versées à Éco Entreprises Québec par les contenants de boissons. De mémoire, c'était de l'ordre d'environ 20 millions annuellement. Mais, donc, ça veut dire que ce sont les

entreprises qui mettent en marché les autres contenants, emballages, imprimés, journaux qui devront couvrir l'ensemble des frais de la collecte sélective. Mais avec l'optimisation du système, autant au niveau de la collecte qu'au niveau du tri, on peut peut-être s'attendre, peut-être pas à l'an 1, mais avec le temps, à des réductions de coûts aussi.

3205

Présentement, il y a environ 60 % des coûts de la collecte sélective qui sont attribuables à la collecte et au transport. Et ce ne sont pas tous les organismes municipaux qui ont optimisé leur route de collecte ou qui utilisent des approches qui réduisent les coûts. Et Éco Entreprises Québec a déjà mis en place des services d'accompagnement des municipalités pour essayer de réduire les coûts, et les organismes municipaux qui ont travaillé avec eux ont réalisé des économies substantielles, on en a certaines démonstrations.

3210

Alors, on peut penser qu'à terme, il y aura certains éléments de la modernisation qui vont contribuer à une augmentation des coûts, alors qu'il y en aura d'autres qui viendront contribuer à une réduction des coûts. Donc un dans l'autre, c'est encore un peu trop tôt pour vraiment faire le calcul. Pour l'instant, c'est à peu près ça que je pourrais dire, à moins que vous ayez des questions spécifiques.

3215

**M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :**

3220

Mais ce que je comprends, là, finalement, c'est que l'analyse que vous avez faite, là, qui est quand assez haut niveau, là, j'ai lu le... c'est un document qui est sur votre site...

**Mme MARIE DUSSAULT :**

3225

Oui. Hum, hum.

**M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :**

3230

... que vous pouvez le déposer, je l'ai vu sur votre site, ça reste quand même au niveau... Vous n'avez pas d'analyse plus fine de ce que ça va impliquer? Entre autres, on peut imaginer qu'il y a moins de matières à collecter, à la collecte sélective, ça devrait coûter un peu moins cher.

**Mme MARIE DUSSAULT :**

3235

Oui, bien je vous dirais que... Excusez-moi. Deux éléments de réponse. Je veux dire, comme je disais tout à l'heure, il va y avoir une autre série d'études, d'analyses d'impact économique qui vont accompagner la réglementation comme telle. Parce que la réglementation pour moderniser à la fois le système de consigne, pour l'élargir, et la collecte sélective, on est en train de l'élaborer, elle n'est pas encore déterminée. Donc les analyses d'impact économique plus fines vont suivre par après, donc on pourra à ce moment-là fournir plus d'informations et ce seront des études qui seront publiques.

3240

3245

Par contre, moins de matières, c'est-à-dire oui moins de contenants de boisson, mais par contre, on va arriver avec... l'organisme de gestion qui représente les entreprises va devoir performer. Encore là, ça ne sera peut-être pas l'an 1, mais possiblement l'an 3 ou quelque chose du genre, où on va lui exiger, comme dans les autres programmes de responsabilité élargie des producteurs, d'atteindre des taux de récupération. Et on va probablement aussi, en tout cas, c'est ce qui a été annoncé dans les intentions du gouvernement l'année dernière, avoir aussi des taux de recyclage. Donc là, il va y avoir une reddition de compte, il va y avoir une obligation pour l'industrie de faire performer le système.

3250

3255

Donc si on a présentement -- puis peut-être que madame Langlois-Blouin pourra me corriger, là, je vais vous donner des chiffres à peu près parce que je n'ai pas les chiffres sous les yeux -- dans les dernières études de caractérisation, on avait pour les différentes matières de la collecte sélective un taux global de récupération qui était autour... toutes matières confondues, qui était autour d'environ 58 ou 60 %, si ma mémoire est bonne.

3260

3265

Mais quand on regardait par matière, il y a des matières qui performant très bien. Bon, les boîtes de carton, les bouteilles de vin, ça a des taux de récupération de 85 % et plus, alors qu'il y a d'autres matières, dont les films plastique et certaines autres matières un petit peu plus émergentes ou qui ont des taux de récupération très très faibles de l'autre de 8, 10, 12 %. Alors que dépendamment de comment on va venir établir les taux de récupération, les taux de performance attendus suite à la modernisation -- encore là, ce n'est pas tout arrêté encore, on est en discussion dans différents groupes de travail avec les différentes parties prenantes -- si on arrive puis qu'on exige un taux de récupération pour les plastiques, par exemple, pour ne pas dire certains plastiques,

de l'ordre de 45, 50 % et plus à terme, bien les volumes de plastique qui vont prendre le chemin de la collecte sélective vont aussi augmenter.

3270           Donc oui, ça veut dire augmentation potentiellement aussi des coûts de collecte et de tri, mais s'ils arrivent à trouver à des bons débouchés, augmentation des revenus également. Donc il y a beaucoup de facteurs à mettre... à prendre en considération, qui fait en sorte qu'aujourd'hui, on n'est pas capable de mettre un chiffre précis, et c'est à peu près ça.

3275           **M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :**

3280           Quel sera l'impact, là, sur la valeur des matières qui vont aboutir au centre de tri? Parce qu'actuellement, moi, c'est sûr que je n'ai pas vu l'analyse plus récente, là. Madame Langlois, vous avez dit qu'il y avait eu une analyse plus récente, là, de la valeur des matières, là. L'analyse que j'avais vue datait de 2007, l'allocation de coûts, là. La valeur des matières était... En fait, il y avait juste l'aluminium. Quand on regardait toute la chaîne -- collecte, transport, tri -- il y a juste aluminium qui était... qui arrivait à un résultat positif, tous les autres arrivaient à un résultat négatif.

3285           Là, avec ce que vous allez faire, la modernisation de la collecte sélective et la consigne, quel est l'impact que ça va avoir sur la valeur de ces matières? Est-ce que ça va avoir un impact sur toutes les matières, sur la valeur de toutes, de chacune des matières?

**Mme MARIE DUSSAULT :**

3290           Je vous répondrais que l'impact -- puis madame Langlois pourra compléter, là, l'impact va surtout avoir lieu en raison des résultats escomptés, c'est une meilleure qualité de matière à la sortie des centres de tri. Bien un peu aussi dans le geste du citoyen lorsqu'on va déposer les produits dans les différents systèmes. On va espérer avec l'éducation qui devra se faire qu'au départ, il y aura un meilleur tri à la source.

3295           Mais, définitivement, comme il y aura une meilleure prise en charge de la chaîne de valeur et des opérations de tri et de conditionnement, on s'attend aussi à ce qu'il y ait une meilleure qualité de matière à la sortie. Donc qui dit meilleure qualité dit généralement aussi meilleur prix à la revente. Mais un autre élément sur lequel on va travailler aussi à travers ces modernisations-là, c'est de

3300 développer davantage les débouchés locaux, les marchés locaux, notamment pour réduire notre vulnérabilité puis notre dépendance aux marchés étrangers.

3305 La crise de 2018, avec la fermeture du marché chinois et d'autres marchés asiatiques, ou à tout le moins des restrictions sévères, ça a eu un impact important, d'autres personnes l'ont mentionné plus tôt, qui ont fait baisser les prix à l'échelle mondiale. Alors ce n'est pas juste au Québec, là, qu'on peut agir, on est aussi à la merci un peu de ce qui se passe à l'échelle mondiale.

3310 Mais on s'est aussi rendu compte à quel point on était vulnérable parce que là, il y a plusieurs centres de tri qui se sont retrouvés sans marché et qui ont dû accumuler des matières, malheureusement, peut-être, certains ont dû en éliminer également, et on veut, bien entendu, mettre en place des mesures qui vont éviter cela en développant nos propres marchés.

3315 Et pour développer nos propres marchés, on doit s'assurer d'un mariage entre qu'est-ce qui sort des centres de tri et quels sont les besoins en type et qualité de matières des entreprises qui peuvent être des repreneurs de matières. Et c'est vraiment ça qui va faire sorte qu'on va venir augmenter la valeur de nos matières et développer des marchés plus stables et plus sécuritaires.

**Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :**

3320 Puis c'est quoi les programmes prévus pour ça? Pour le développement de débouchés et c'est qui l'acteur ou le... Je veux dire, est-ce que c'est Synergie Québec? Là, on va vu Synergie Québec qui est un des groupes, là. Mais c'est quoi les actions que vous avez prévues pour développer les débouchés?

3325 **Mme MARIE DUSSAULT :**

3330 Je vous dirais qu'effectivement, éventuellement à terme, il y aura plein d'acteurs, dont les synergies industrielles qui pourront contribuer à cet effort-là. Mais dans le cas de la collecte sélective, si on veut parler de ce système-là en particulier -- puis ça va être la même chose du côté de la consigne, quoi que déjà avec la consigne, il y a un tri à la source qui favorise plus facilement le recyclage -- mais dans le cas de la collecte sélective, tout passe, à quelque part, par notre mécanisme de modernisation sous responsabilité élargie des producteurs.

3335 Parce que ça veut dire que les producteurs, quand on dit qu'ils vont être responsables de toute la chaîne de valeur, ils vont être responsables, dès le départ, de s'assurer que les entreprises que l'organisme représente, regardent comme il faut ce qu'ils mettent en marché en termes de contenants, emballages, pour s'assurer d'une meilleure compatibilité avec la chaîne de tri, une meilleure compatibilité en matière de : Bien ce que je mets en marché, il y a-tu une demande à l'autre bout pour ce produit-là pour le réintroduire dans un autre nouveau produit, un autre emballage ou un autre produit. S'il n'y a pas de demande, il n'y aura pas de valeur.

3340 Mais donc, encore là, ce n'est pas des choses qui se font très rapidement, mais c'est des choses qui se font. Et après ça, bien juste le fait de venir encadrer les activités qui devront être demandées dans les centres de tri, les centres de tri, dorénavant, vont être le fournisseur de services de l'organisme. Donc l'organisme peut arriver puis dire : Bien moi, je veux que tu tries en cinq catégories, en huit catégories, en douze catégories.

3345 On pourra aussi intégrer la chaîne de valeur. Présentement, on a une chaîne de valeur complètement morcelée, où chaque centre de tri fait comme il peut pour sortir son épingle du jeu, et alors qu'on a des petits centres de tri à petit volume, on a des très gros centres de tri à grand volume, ils ne sont pas équipés de la même façon, ils n'ont pas tous les mêmes capacités d'investissement, ils n'ont pas les volumes qui justifient les investissements.

3350 Donc on pourra, à terme, avoir une chaîne de valeur intégrée où certains centres de tri de petits volumes pourront soit faire essentiellement du prétri alors que d'autres centres de tri vont faire du tri plus raffiné, et encore d'autres centres de tri pourront recevoir des matières de d'autres centres tri pour faire du surtri pour arriver à la qualité optimale qui est souhaitée en fonction de la demande des repreneurs de matières.

3355 Donc c'est vraiment une approche intégrée, et l'organisme de gestion va encadrer tout ça, c'est lui qui va donner le ton. Et au besoin, il devra aussi investir en recherche et développement pour trouver des nouveaux débouchés, pour travailler sur des nouvelles technologies pour améliorer le tri. Donc c'est vraiment via cette mécanique de responsabilité élargie des producteurs qu'on veut venir revoir l'ensemble de la chaîne de valeur. Oui, à terme, il pourra y avoir d'autres organismes comme les synergies qui pourront mettre l'épaule à la roue, et l'organisme de gestion pourra, effectivement, identifier les partenaires qu'il juge le plus approprié, là, pour travailler avec lui, pour y arriver.

**M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :**

3370 Dans l'optique de favoriser, justement, des débouchés pour les produits qui sortent des centres de tri, est-ce que c'est envisagé qu'il y ait une obligation réglementaire d'avoir un contenu recyclé dans les produits qui sont mis en marché au Québec?

**Mme MARIE DUSSAULT :**

3375 Je vous dirais que cette question-là, on l'aborde, on en discute chez nous. Ça m'étonnerait que l'obligation d'un contenu recyclé passe par la modernisation de la collecte sélective. Par contre, on parlait plus tôt aujourd'hui qu'il y aurait des exigences en matière de favoriser l'écoconception, donc bien entendu, le contenu recyclé, c'est un des éléments qui fait partie de la notion  
3380 d'écoconception.

Il faut faire attention quand on parle aussi d'obligation de contenu recyclé. Sans s'y opposer, il faut s'assurer, quand on impose un contenu recyclé, qu'on est capable de l'approvisionner ce contenu-là. Et vous comme moi avez bien entendu au cours des dernières années tous les beaux  
3385 engagements des grandes multinationales qui disent : Je veux d'ici 2030 avoir 50 % de mes emballages avec du contenu recyclé, et cætera. C'est bien louable, tout le monde est bien d'accord, mais présentement, il n'y a personne qui est capable s'approvisionner pour rencontre ce bel objectif là.

3390 Donc avant d'imposer un contenu recyclé, il faut mettre les choses dans l'ordre, il faut d'abord d'assurer qu'on est capable de fournir une matière de qualité qui va permettre d'alimenter ce souhait-là d'avoir plus de contenus recyclés dans nos produits.

3395 Mais effectivement, que ce soit dans la future stratégie plastique, que ce soit dans les critères d'écoconception pour favoriser l'écoconception, le contenu recyclé est définitivement un souhait et quelque chose qui est généralement abordé pas mal dans les premières mesures qu'on essaie de mettre en place.

**M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :**

3400 Je vous remercie.



**Mme MARIE DUSSAULT :**

D'accord.

3405

**LE PRÉSIDENT :**

Madame Dussault, je voulais savoir si vous aviez l'intention d'être avec nous ce soir?

3410

**Mme MARIE DUSSAULT :**

Je peux l'être. On ne me l'a pas demandé. Je devrais, dans le fond, m'en remettre à mes gestionnaires, mais si vous le souhaitez, je peux être disponible.

3415

**LE PRÉSIDENT :**

En fait, oui, nous l'apprécierions beaucoup parce que nous n'avons pas terminé ce volet-là. Nous avons la ferme intention de le terminer ce soir pour que nous puissions commencer la semaine prochaine avec d'autres thèmes tout aussi importants, mais au moins, on aura fini ce soir. Et donc oui, nous apprécierions si monsieur Trudel accepte également, parce que c'est lui le porte-parole, ça nous ferait grandement plaisir.

3420

Donc nous allons arrêter notre quatrième séance et nous reprendrons à 19 h. Bon souper.

3425

---

**SÉANCE AJOURNÉE AU 25 MARS 2021, À 19 h**

---

3430

3435

Je soussignée, AURÉLIE PATIN, sténographe officielle, déclare sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de l'audience que j'ai entendue via webdiffusion, le tout conformément à la loi.

ET J'AI SIGNÉ :

3440



---

Aurélie Patin, s.o.